

Logo UDS (en attente...)

IUFM d'Alsace
Annexe au contrat
de l'UDS
2009-2012

AXES DU CONTRAT QUADRIENNAL 2009-2012

AXE 1

Mettre en œuvre le cahier des charges de la formation et développer de nouvelles missions dans une école intégrée à l'université de Strasbourg

- I. Mettre en place un continuum en formation initiale..... page 2
- II. Développer un projet en direction de la formation continue : néotitulaires, enseignants de l'académie, personnels de l'université..... page 8
- III. Développer la recherche en éducation et en formation..... page 12

AXE 2

Former des maîtres en s'appuyant sur des moyens modernes de formation et sur l'ouverture à une dimension européenne forte

- I. Conforter la politique des langues..... page 17
- II. Développer les productions de ressources..... page 18
- III. Conforter les mobilités et les coopérations à l'international..... page 19
- IV. Poursuivre le développement de la politique documentaire..... page 21
- V. Former à la culture humaniste..... page 29
- VI. Développer l'usage des TICE et des ENT..... page 29

AXE 3

Former et accueillir de nouveaux publics

- I. Développer un volet social pour les publics en reprise d'étude et en reconversion professionnelle..... page 31
- II. Mettre en place l'orientation active concernant les carrières de l'enseignement et développer la communication dans ce secteur..... page 31

AXE 4

Adapter le pilotage des actions aux besoins de l'institution

- I. Conforter le pilotage de la gestion des ressources humaines en adéquation avec les besoins de formation..... page 33
- II. Adapter le patrimoine de l'IUFM aux évolutions en cours et aux normes de sécurité..... page 35
- III. Etablir un dispositif de soutien au contrat (indicateurs et carnet de bord)..... page 39
- IV. Contribuer au pilotage des formations en s'appuyant sur les études de l'ODIMEF (Observatoire des Dispositifs et des Métiers de l'Education et de la Formation)... page 40

ANNEXES

- Indicateurs
- Annexe financière
- Offre de formation

AXE 1

Mettre en œuvre le cahier des charges de la formation et développer de nouvelles missions dans une école intégrée à l'université de Strasbourg

I. Mettre en place un continuum en formation initiale

1. Construire des parcours professionnels en licence

Conformément au cahier des charges des IUFM (04/01/07) : « *Tous les professeurs doivent connaître le socle commun des connaissances et des compétences. C'est donc avant le concours de recrutement que les futurs professeurs des écoles commencent à acquérir les savoirs nécessaires à la polyvalence. C'est également avant le concours que les futurs professeurs du second degré doivent être en mesure d'établir les liens de leurs disciplines avec les disciplines connexes ;... Des parcours "métiers de l'enseignement" faisant une place à des notions de base nécessaires à tout futur professeur devront être proposés. L'intégration des IUFM dans les universités favorise la généralisation de ces évolutions.* »

- **Objectifs poursuivis : Construire des compétences professionnelles qui dépassent largement la seule sensibilisation aux métiers de l'enseignement.**

Seront définis des parcours de formation, dans le cadre des licences disciplinaires existantes, comprenant des unités d'enseignement coordonnées par l'IUFM d'Alsace. Ces parcours devront permettre une spécialisation progressive vers les carrières du 1^{er} et du 2nd degré et tenir compte des spécificités régionales. Ainsi les étudiants se verront proposer des parcours différents selon la nature ou les options du concours.

Les objectifs de ces unités d'enseignement seront d'une part de permettre l'acquisition d'une partie des « savoirs utiles pour enseigner » tels qu'ils sont précisés dans le cahier des charges et de découvrir la réalité actuelle de l'école grâce à des stages d'observation bientôt rendus obligatoires pour l'inscription aux concours.

- **Mise en œuvre** : Passage progressif de 4 UE de 24 h à 6 UE de 30 h sur 6 semestres visant à l'appropriation par les étudiants des fondamentaux de l'apprentissage des questions liées au système éducatif et à la spécificité 1^{er}, 2nd degré ainsi qu'à l'enseignement bilingue. La mise en place de stages dans les différents milieux d'exercice et progressivement liés au choix professionnel de l'étudiant est également programmée.

Les contenus de ces unités d'enseignement seront proposés et discutés avec les collègues des autres composantes universitaires susceptibles d'intervenir dans le cadre de ces modules au sein desquels, par ailleurs, serait inclus le stage en entreprise qui s'imposera (cf. cahier des charges) à l'ensemble des futurs professeurs du 2nd degré.

- **Indicateurs** :
 1. Volume horaire global de ces unités de professionnalisation pour un parcours PE et PLC (objectif : 180h).
 2. Pourcentage d'étudiants ayant suivi 6 UE de professionnalisation parmi les inscrits à l'IUFM (objectif : 80%)
 3. Pourcentage d'étudiants se destinant au professorat des écoles maîtrisant la langue allemande au niveau CLES 2 (objectif à 4 ans : 80%)
 4. Pourcentage d'étudiants se destinant au professorat des lycées et collèges maîtrisant l'allemand, l'anglais ou l'espagnol au niveau CLES 2 (objectif : 100% des futurs PLC OEB)

5. Pourcentage d'étudiants ayant obtenu le C2i niveau 1 à l'issue de la licence (objectif : 90% pour les futurs PE et PLC)
6. Part d'étudiants inscrits aux préparations aux concours du 2nd degré ayant effectué un stage en entreprise en L1, L2 ou L3.

2. Soutenir et développer les filières de préparation aux concours

1er degré

Admission PE1 :

- **Objectif** : Ouverture progressive à un plus grand nombre d'étudiants et à un public diversifié.
- **Mise en œuvre** :
 - Diversification des voies d'entrée dans l'année de préparation au concours.
 - Repérage d'un niveau minimal exigible et des pré-requis eu égard au parcours antérieur des étudiants et aux exigences du concours.
- **Indicateurs** :
 - Nombre d'étudiants PE1 (Nombre de PE1 actuels : voie générale : 324 – voie régionale : 60)
 - Réalisation du livret-guide (individualisation des parcours de formation)

2nd degré

Assurer la pérennité des filières de formation pour lesquelles la collaboration entre les composantes universitaires et l'IUFM permet d'assurer une préparation au concours au meilleur niveau.

- **Objectifs** :
 - Améliorer l'information des étudiants de licence sur les parcours de formations aux métiers de l'enseignement et sur les exigences des concours et du métier de professeur.
 - Maintenir pour cela un effectif suffisant d'étudiants dans les filières de préparations aux concours du second degré
 - Maintenir un vivier d'enseignants et d'enseignants-chercheurs investis durablement dans les préparations aux concours.
- **Mise en œuvre** :
 - Informer au cours du S4 et du S6 les étudiants sur la nature des épreuves du concours.
 - Organiser en début de L2 et de L3, des rencontres avec des étudiants des préparations et des professeurs stagiaires.
 - Organiser en fin de L3 des rencontres avec des professeurs de leur discipline en poste dans l'académie et les inspecteurs de la discipline.
 - Assurer le renouvellement des responsables de préparations en aidant si nécessaires les collègues à s'investir durablement dans ces filières.
- **Indicateurs** :
 1. nombre d'inscrits global aux préparations aux concours
 2. nombre d'enseignants investis régulièrement dans les préparations.
- **Moyens** :

Secrétariat : ½ ETP
 Information commune sur le site web de l'université et de l'iufm
 Heures de coordination PRP-PCA pour les RUC : 120 éq. TD / an → 480 éq. TD sur 4 ans

3. Adapter l'organisation de la première année de l'école interne (1^{er} et 2nd degré) : améliorer les résultats aux concours en s'inscrivant dans un continuum de formation et en diversifiant les parcours

1er degré

OBJECTIF 1 : Individualiser l'offre de formation et responsabiliser l'étudiant :

a) Pour tous

- **Mise en œuvre** : Repenser l'offre de formation en fléchant les apports incontournables et en définissant par ailleurs des modules de renforcement ou des compléments de formation à choisir par l'étudiant en fonction de ses besoins.
- **Indicateurs** :
 - Mise en place d'un bilan de positionnement en début d'année dès la 1^{ère} année
 - Part du volume horaire de la formation sous forme de parcours modulables en 4 ans (objectif : 40 à 50%)

b) Pour les étudiants voie régionale

- **Mise en œuvre** :
 - Instauration de modules optionnels de préparation aux épreuves écrites du concours (= alignement possible du volume horaire à celui de la voie générale)
 - Proposition d'un module de renforcement de maîtrise de la langue allemande au choix de l'étudiant
- **Moyens nécessaires** : 100 HTD par an → 400 HTD sur 4 ans
Instauration de stages en Allemagne pour ces candidats au concours de la voie régionale afin d'améliorer leur compétence en langue.

OBJECTIF 2 : Aider à la réussite les étudiants en difficulté. Mise en place d'un soutien individualisé.

a) Pour tous :

- **Mise en œuvre** : Offre de formation de remises à niveau spécifiques en petits groupes dans les disciplines des épreuves d'admission (mathématiques, histoire – géographie, sciences, physique – technologie)
- **Moyens nécessaires** : 300 HTD/ département/an = 600 HTD par an → 2 400 HTD sur 4 ans.

b) Pour les étudiants voie régionale :

Proposition de cours de soutien dans les deux langues étant donné le public binational de cette voie.

OBJECTIF 3 : Amélioration des réussites des candidats IUFM

- **Mise en œuvre** : augmentation du nombre des épreuves blanches (écrits et oraux dans toutes les disciplines)
- **Moyens nécessaires** : 500 HTD par an → 2 000 HTD sur 4 ans.
- **Indicateurs** : Part de marché des étudiants IUFM sur les lauréats au concours (objectif : augmentation de 5% sur 4 ans)

2nd degré

- **Objectifs :**
 - Renouveler l'effort d'amélioration des formations en adaptant les contenus aux exigences du concours et aux besoins des étudiants
 - (analyse comparative des contenus des préparations des autres universités, unités d'enseignements optionnelles etc...)
 - Individualiser le suivi des étudiants au sein des préparations.
 - Harmoniser les conditions de suivi entre les filières.
 - Adapter quand c'est nécessaire les filières de licence pour donner les meilleurs chances de réussite aux candidats diplômés de ces licences.
 - Harmoniser la répartition de la charge de travail entre la licence et la préparation au concours en améliorant la concertation sur les contenus et sur les modalités d'enseignement et d'évaluation entre responsables des préparations et les responsables de filières de licence et de master
 - Introduire, si ce n'est pas encore le cas en licence, dans au moins une UE par semestre, des modalités d'évaluations se rapprochant des épreuves écrites et orales des concours.
- **Mise en œuvre :**

Etablir des plans de formation détaillés permettant aux étudiants d'identifier le plus tôt possible ses lacunes.
Organiser un bilan de positionnement en début d'année, et un entretien d'évaluation après le premier concours blanc (décembre).
Proposer des unités d'enseignement complémentaires de soutien sous la forme de cours-TD intégré, ou des unités d'enseignement optionnelles pour les concours « bi- ou trivalents » dans le cadre de la préparation aux épreuves écrites.
Systématiser l'organisation de 3 épreuves d'entraînement par épreuve du concours avec correction individualisée.
Mettre en œuvre un accompagnement spécifique sous la forme de tutorat pour soutenir les préparations aux épreuves orales.

Instaurer une réunion de concertation sur les contenus entre responsables de filières (Licence, préparations, PLC2) en y invitant les IA-IPR ou IEN-ET-EG de la discipline.
Prévoir en L3, une unité optionnelle par semestre orientée vers des compléments disciplinaires utiles pour les concours.
- **Indicateurs :**
 - pourcentage d'heures de formations individualisées
 - nombre de plans de formation détaillés diffusés sur le site web
- **Moyens :**

Secrétariat : ½ ETP
Heures de d'enseignement pour les UE optionnelles : 400 HTD/an → 1600 HTD sur 4 ans
Heures de tutorat : 800 HTD/an → 3200 HTD sur 4 ans

4. Enseigner, former, et évaluer par les compétences, e-portfolio et formation professionnelle

1er degré

L'entrée par les compétences est à la base même de l'offre de formation déclinée à travers les 3 domaines incontournables : celui de la polyvalence du professeur des écoles, celui des savoirs d'appui à l'acte d'enseigner (psychologie des apprentissages, environnement élargi du système éducatif...) et celui de l'alternance et de la pratique réflexive.

L'objectif de cette action est de rendre plus professionnalisante la formation en 2^{ème} année.

VOIE REGIONALE - PE2

Les futurs maîtres des classes bilingues doivent pouvoir atteindre les mêmes compétences dans les deux langues.

L'objectif de la double formation par co-intervention pour 70% du temps dans les disciplines enseignées en allemand à l'école n'a pu être atteint. C'est donc sur cet aspect spécifique de la formation que portera l'effort. Il serait souhaitable que les formations doublées atteignent 80% du temps de formation. Ceci n'est possible que si le recrutement de maîtres de langue, de formateurs issus de l'OEB, d'assistants de langue et d'un 2^e PREC sont programmés pour les quatre années à venir.

- **Moyens nécessaires :**
50 HTD / an → 200 HTD sur 4 ans
- **Indicateurs :**
Part de co-intervention dans la formation des PE2 voie régionale hors enseignement en français, allemand, langue régionale, histoire (objectif à 4 ans : 80%)

VERS LA CONSTITUTION ET L'EXPLOITATION DU E.PORTFOLIO

L'articulation entre la construction de cette professionnalité et le suivi du stagiaire passera par l'élaboration d'un espace de travail individuel et collaboratif du stagiaire, plus formalisé qu'il ne l'est aujourd'hui. Développement du port folio numérique (cf. axe2, point 6).

- **Objectif :** consolidation de l'approche réflexive, développement de la mutualisation et du travail collaboratif.
- **Indicateur :** mise en place d'un portfolio numérique pour chaque stagiaire.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT A LA CONSTRUCTION DES COMPETENCES C2i NIVEAU 2 (Niveau de certification exigible en fin de formation professionnelle)

- **Objectif :** Passer de 40 % en 2006 à 95 % de PE2 certifiés en 2012
- **Moyens nécessaires :** 60 à 80 HTD/an de renforcement du volume horaire pour l'accompagnement → 300 HTD en 4 ans
- **Indicateur :** Part des PE2 ayant acquis les compétences du C2i niveau 2 (objectif sous 4 ans : 95%)

DIVERSIFIER LES MODALITES DE FORMATION EN PRIVILEGIANT L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS

En osmose avec les années antérieures, licence, préparation concours, et dans le cadre du continuum de formation, la prise en compte du cursus de chacun est réaffirmée.

La diversification des pratiques de formation s'appuie à présent sur les moyens informatiques à disposition des formateurs et des stagiaires.

- **Objectif :** Développer les ressources en ligne et la formation à distance (cf. axe 2, point 2)
- **Indicateurs :**
 - Part du volume de formation disponible en ligne (objectif : 20 % sous 4 ans)
 - Nombre de supports numériques à disposition des stagiaires (augmentation de 20% sous 4 ans)

POUR SUIVRE ET RENFORCER ENCORE EN LE DIVERSIFIANT TOUJOURS DAVANTAGE LE DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE POUR LES STAGIAIRES EN DIFFICULTE

a) Pour tous :

- **Objectif :**
 - Prise en compte des manques et des besoins individualisés (stage filé et/ou stage massé)
 - Contractualisation du complément de formation
 - Réussite du plus grand nombre
- **Moyens :** 700 HTD/an → 2 800 HTD pour 4 ans

b) Pour les stagiaires en renouvellement

- **Objectif :** Mise en place d'un complément de formation individualisé sous forme de visite conseil hors dispositif d'évaluation
- **Moyens :** 250 HTD/an → 1 000 HTD sur 4 ans
Indicateur : Part des stagiaires en renouvellement ayant un projet professionnel abouti (objectif tendre vers zéro en 4 ans)

2nd degré

Objectifs :

1. Développer l'approche par compétences de la formation.

Mieux articuler le développement des compétences transversales et disciplinaires en constituant des équipes interdisciplinaires et pluricatégorielles pour assurer une formation transversale plus homogène et plus efficace.

Généraliser le suivi individualisé de la formation.

Augmenter la part d'activités de formation autonome encadrées en diminuant le volume global en présentiel et en augmentant le volume consacré au suivi individualisé.

Développer l'évaluation du développement des compétences professionnelles en la rendant systématique pour chaque unité de formation.

Développer la formation à la pratique réflexive.

Moyens nécessaires :

Formation des formateurs et des conseillers pédagogiques à l'approche de formation et d'évaluation par les compétences. (2 jours /an pour 500 formateurs) (cf Philippe Clermont)

Indicateurs :

- Pourcentage de PLC2 titularisés à l'issue de la première année de formation professionnelle.
- Pourcentage de formateurs ayant suivi au moins une formation dans ce domaine
- Nombre de formateurs disciplinaires engagés dans les nouvelles équipes de formations interdisciplinaires

2. Individualiser la formation et stabiliser le dispositif d'aide à la réussite

Concevoir tant dans la formation didactique que dans la formation générale des modules optionnels soit complémentaires, soit d'aide à la réussite selon des modalités de soutien individualisé ou en petit groupe.

Moyens nécessaires :

Heures de tutorat : 700 HTD/an → 2800 HTD sur 4 ans (soit 2 HTD par stagiaire)

Indicateurs :

- Nombre de modules ouverts chaque année
- Nombre de jours de formation de ces modules suivis par les stagiaires
- Pourcentage de stagiaires aidés étant finalement titularisés
- Pourcentage de stagiaires aidés dont des progrès ont pu être identifiés

(moyenne de la satisfaction du stagiaire, de l'avis du CP tuteur, de l'avis des visiteurs)

3. Consolider l'accompagnement à la construction des compétences exigées pour la certification C2i2e

Objectif : 95% de PLC2 certifiés en 2012 dans toutes les filières.

Moyens nécessaires :

12 HTD pour 20 groupes cad 240 HTD soit 10000€

Indicateurs :

pourcentage de PLC2 certifiés C2i2e

nbre moyen (par stagiaire) de compétences validées

écart entre les deux disciplines extrêmes au regard du pourcentages de PLC2 certifiés C2i2e

4. Développer la formation à l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère (cf Axe 2)

Adapter au niveau linguistique des stagiaires le nombre et le volume de stage OEB (de 1 à 3 mois)

Créer un cursus intégré pour le second degré entre les partenaires de la formation d'enseignants de la bande rhénane (selon le modèle déjà mis en œuvre pour le 1^{er} degré)

Moyens humains :

- 1 poste PRAG/PRCE temps partagé pour coordonner la filière OEB

Moyens nécessaires :

Secrétariat : mise en œuvre des dossiers électroniques (1/4 ETP la première année)

Développement de l'usage de l'ENT pour le suivi pédagogique et administratif des stagiaires (dossier pédagogique électronique et portfolio) (cf. Axe 2-VI)

Total (pour 4 ans) 35000 €

5. Mastériser la formation des maîtres

L'IUFM d'Alsace, dans le cadre de l'Université de Strasbourg, mettra en place, dès que les textes sur la mastérisation des formations PLC et PE seront connus, le dispositif de mastérisation.

II. Développer un projet en direction de la formation continue : néotitulaires, enseignants de l'académie, personnels de l'université**1. Contexte et motifs**

La mise en œuvre de la Loi d'Orientation et le programme pour l'avenir de l'Ecole introduit deux évolutions majeures :

- la première porte sur une redéfinition de la professionnalité enseignante par l'introduction des compétences ;
- la seconde évolution concerne l'intégration de la formation des maîtres à l'Université.

Cette même loi rappelle que la formation continue des enseignants entre dans les missions des IUFM intégrés.

2. Une politique fondée sur trois principes

2.1. *Penser la formation continuée comme accompagnement du changement : l'articulation recherche/théorie/pratique/action*

La question de l'articulation *recherche-théorie-pratique-action* se trouve posée notamment à travers la capacité de l'enseignant à " *se former et innover*" tout au long de son cursus professionnel. Or cette articulation ne va pas de soi. Par définition, le quotidien de la classe résiste puissamment au changement. Le travail engagé à l'IUFM sur le sens et les modalités d'une formation des enseignants par alternance est à poursuivre et à transférer dans le champ de la FC. La formation par l'analyse de l'activité est certes l'une des composantes de cette alternance. Mais au delà, et même s'il est illusoire de penser que la FC peut à elle seule être " le " levier du changement, les constats qui précèdent conduisent à concevoir des actions de formation qui ne se limitent pas – et de loin – à la forme du stage traditionnel mais qu'elles articulent ces différentes dimensions, en contexte, pour accompagner les innovations.

2.2. *Diversifier et spécifier les activités de formation dans le cadre de l'Ecole Intégrée*

Outre les formations statutaires liées aux évolutions de carrières : néotitulaires, Adaptation scolaire aux Situations de Handicap (ASH : CAPA-SH et 2CA-SH), stagiaires en situation, contractuels, on pourra envisager de contribuer à la préparation des concours internes enseignants.

Par ailleurs, on s'appuiera sur les ressources universitaires pour assurer, dans certaines conditions, une forme de veille scientifique et pédagogique, d'actualisation des connaissances fondamentales dans les disciplines et leur transposition didactique.

Enfin, en complément des actions initiées par l'institution, l'Ecole Intégrée fera des propositions au Plan Académique de Formation (PAF) dans le cadre de ses domaines d'expertise, par exemple :

- la prise en compte de la diversité des élèves (multiculturel ; ASH ; élèves en difficulté...)
- psychologie et sociologie des apprentissages
- les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (y compris formations B2i, FOAD et certification C2iE).
- la formation des formateurs dans tout ou partie de ces premiers domaines (celle-ci – par ailleurs - reste à articuler avec des formations universitaires diplômantes telles qu'un master professionnel dans le domaine de la formation).
- Les formations " Tandem " français/allemand

2.3. *Diversifier les partenariats*

- Avec d'autres composantes de l'université
- Avec le milieu socio-économique
- Avec le Pôle Nord-Est et le réseau des IUFM
- Avec les établissements
- Avec les associations partenaires de l'école

Indicateurs :

- Nombre d'actions IUFM figurant au PAF 2nd degré (année scolaire 2007-2008 : néant)
- Nombre de journées d'actions proposées par l'IUFM au PAF 2nd degré
- Part d'actions du PAF 2nd degré émanant de l'IUFM
- Nombre de partenariats externes.

3. La mise en oeuvre des activités

3.1. Assurer l'acquisition progressive de toutes les compétences professionnelles, dans le respect des principes de continuité et d'alternance (Formation initiale des T1 - T2)

"L'organisation de la formation professionnelle en trois ans, articulant formation initiale et formation continue, constitue le point de départ indispensable d'une formation professionnelle tout au long de la vie" (CDC de la formation des maîtres).

En terme d'ingénierie de formation, deux axes de travail s'imposent :

- Concevoir un nouveau plan de formation des néotitulaires sur la base du référentiel de compétences d'une part, sur les acquis de l'année de stage et sur les besoins exprimés par les stagiaires
- Assurer l'articulation entre l'année de formation professionnelle et les deux premières années en tant que titulaire, dans la perspective d'un développement de toutes les compétences.

Moyens nouveaux nécessaires :

- pour le premier degré : 1 350 HTD / an → 5400 HTD sur les 4 ans
- pour le second degré : 800 HTD / an → 3200 HTD sur les 4 ans

3.2. Les formations à l'Adaptation aux Situations de Handicap (ASH)

Les formations spécialisées ASH ont beaucoup évolué au cours des dernières années. Les nouvelles dispositions législatives, en particulier celles liées à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, entraînent des modifications importantes sur le terrain. L'accueil dans l'école ou le collège du quartier d'enfants et d'adolescents handicapés ou ayant des besoins éducatifs particuliers, scolarisés auparavant dans des classes ou établissements spécialisés, devient progressivement une réalité quotidienne. Les thématiques de l'ASH occuperont donc probablement une place significative au sein de la future école intégrée, tant dans le domaine de la formation initiale que dans celui de la formation continue.

Objectifs de développement

- Augmentation de la certification 2CASH (2nd degré)
- Assurer la diffusion de la formation ASH à des publics plus variés et plus nombreux : néotitulaires, formation continue, formation initiale.

Moyens nouveaux :

Néotitulaires 2nd degré : 500 HTD / an → 2000 HTD sur les 4 ans

Indicateurs :

- Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation ASH dans le 2nd degré
- Présence de la formation ASH dans la formation des néotitulaires 1^{er} et 2nd degrés (oui/non)
- Nombre d'actions de formation continue ASH dans le PAF, les PDF
- Nombre de journées de formation continue ASH 1^{er} et 2nd degré proposées par l'IUFM

3.3. Des activités d'articulation avec la recherche : le développement des méthodologies de type "Recherche-action", suivis d'expérimentations et Groupes d'études et de ressources (GER)

Les méthodologies de type « Recherche-action » pourraient permettre de constituer des équipes réunissant des enseignants de terrain, des chercheurs et des formateurs autour d'une problématique professionnelle située dans un contexte réel. Ce type de démarche, exigeante pour tous les acteurs, est susceptible de constituer un puissant levier de

changement des pratiques ainsi qu'une modalité précieuse de formation des formateurs aux méthodologies de recherche.

La Loi d'Orientation, et notamment la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, prévoit que soient mis en place des dispositifs d'expérimentation dans les établissements. Seul un accompagnement à la fois adapté aux contextes et méthodologiquement rigoureux permettra d'assurer non seulement la conception de démarches nouvelles, mais aussi leur formalisation et donc des possibilités accrues de diffusion auprès des autres enseignants.

Le constat a été fait de la difficulté de circulation entre les savoirs scientifiques et les savoirs d'action et donc de la très faible diffusion des acquis de la recherche en Sciences de l'Education auprès des enseignants. L'objet du GER est de tenter de penser l'articulation entre les deux mondes en termes de transfert, transposition ou traduction et de produire des ressources pour les formateurs. Au bout du compte, il s'agit d'amener les formateurs à développer les compétences qui devraient leur permettre de jouer un rôle d'interface dans le va-et-vient entre la recherche et les pratiques de terrain.

Moyens nouveaux :

- Encadrement des Groupes d'Etudes et de Recherche : 150 heures PRP /an, soit **600 heures PRP**.
- Contribution à la préparation aux concours internes : 150 heures TD/an, soit **600 heures TD**.

Indicateurs :

- Nombre d'actions hors PAF associant des équipes d'établissement et des chercheurs ; nombre de Groupes d'étude et de ressources (actuellement en 2007-2008 : 3); nombre de recherches-action (actuellement en 2007-2008 : néant)

3.4. La formation des formateurs, 1er et 2d degrés : apprendre, enseigner, former par compétences

En lien avec les activités liées à la recherche décrites ci-dessus, la formation de formateurs devrait pouvoir concerner l'ensemble des formateurs de formation initiale et de formation continue, y compris ceux qui sont rattachés au rectorat. C'est la formation continue que l'Institut doit à ses propres personnels enseignants.

Les plans qui seront conçus poursuivront trois objectifs.

Le premier concerne les évolutions évoquées plus haut introduites par la mise en place du socle commun ainsi que par le nouveau cahier des charges de la formation des enseignants. Ces deux séries de directives ont en commun d'être fondées sur une approche par compétence des processus d'enseignement jusqu'au 1er cycle du collège ainsi que des processus de formation et de professionnalisation des enseignants. Les trois orientations prioritaires qui suivent devront donc s'inscrire dans cette problématique générale : apprendre, enseigner, former par compétences. Cela conduit à :

- **Développer deux axes essentiels de la formation des formateurs :**
 - l'évaluation des élèves, la place de l'évaluation dans la formation et la possibilité des formés de se situer en tant qu'évaluateur d'autrui,
 - la formation par alternance.
- **Piloter le développement des compétences professionnelles des formateurs :**

Les nouvelles dispositions qui fondent la formation de formateurs nécessiteront pour les actions de formation à venir, en raison du besoin d'accéder à de nouvelles fonctions, un accompagnement au développement de nouvelles compétences : la formation de formateurs entrera ainsi dans un processus d'adaptation à l'emploi ; les évolutions professionnelles et le développement des

compétences qu'elles nécessitent doivent être accompagnées et nécessiteront que des moyens nouveaux soient investis, notamment dans le fonctionnement de groupes de travail sur les plans de formation.

Dans le cadre d'une application du droit individuel de formation (décret n° 2007-1470 du 15/10/2007) aux enseignants de la fonction publique, il y a lieu d'envisager la prise en compte dans les services de la formation des formateurs de l'Institut, dès lors que celle-ci concerne des actions d'adaptation à l'emploi, ou l'évolution des métiers et l'amélioration / acquisition de nouvelles qualifications.

- **Diversifier les modalités de formation** (principe de mise en œuvre) :
Il y a lieu de diversifier les modalités de formation afin d'assurer l'accompagnement évoqué ci-dessous, soit :
 - **L'offre catalogue** retenu peut s'appuyer sur le recensement des offres ayant, par le passé, attirées le plus d'inscrits : les formations des formateurs associés du second degré, la préparation à l'épreuve d'entretien professionnel du CRPE, l'école d'été, les TICE, les actions « juste à temps », etc ...
 - **La constitution de groupes de travail**, en accord avec les Directions des Etudes, et éventuellement au niveau inter-académique devra permettre de mettre au point les nouveaux dispositifs de formation, de produire de nouveaux outils professionnels.
 - **L'organisation d'un cycle de séminaires – conférences** permettrait, à côté des priorités énoncées plus haut d'élargir les problématiques abordées dans le sens d'un enrichissement professionnel un peu indépendamment des urgences, en lien avec le pôle culturel.
 - De la même façon, il sera opportun de maintenir **un axe culturel**, ouvert à tous, permettant aux personnels d'accéder à des domaines relevant des arts, des langues ...

Moyens nouveaux au service du pilotage :

- Fonctionnement des groupes de travail 1^{er} et 2nd degrés, sur la base de 6 groupes de 8 formateurs chacun :
480 heures et 72 heures PRP pour les animateurs par an, soit, sur 4 ans, 1440 heures + 240 heures PRP

Indicateurs :

- Nombre outils professionnels par an produits par les groupes de travail.
- Pourcentage de formateurs affectés ou déchargés ayant participé à au moins un dispositif de formation de formateurs par an (valeur 2007 : 56 % - Objectif : 86%)

III. Développer la recherche en éducation et en formation

1. Développer et légitimer différentes formes de recherches en éducation

Le rapport d'Antoine Prost au Ministre de l'Education Nationale (2001 : « Pour un programme stratégique de recherche en éducation ») dressait un bilan de la situation en France et constatait que s'il y a beaucoup de recherches en éducation, celles-ci sont peu utilisées, peu connues, peu évaluées et mal coordonnées et invitait à développer – dans ce domaine – des enquêtes d'ampleur assez vastes et systématiques pour répondre à certaines questions majeures encore sans réponses (par exemple : les apprentissages dans le premier degré). Lié à ces constats, il y a lieu de reconnaître – y compris au plan académique - la nécessité de recherches de natures différentes et pourtant complémentaires dont les enseignants ont besoin pour leur formation initiale et continuée. Trois formes de recherches sont à considérer avec un regard prospectif parce ce sont des « lieux » actuellement en mutation :

- Les savoirs de référence (notamment disciplinaires) resteront bien sûr incontournables et utiles pour l'enseignant, pour peu que l'épistémologie et l'histoire des savoirs enseignés qui leur sont liés constituent des objets de recherche académiquement reconnus qui puissent être également utiles.
- Des « recherches contextualisées » sont appelées à se développer davantage, définies comme « toute recherche qui, pour étudier un phénomène, prend en compte le caractère situé de ce dernier et son inscription historique dans des situations socialement construites » (Rapport Prost). Ces recherches peuvent émerger à partir d'une demande politique ou émaner du « terrain » d'exercice des enseignants, et doivent permettre des dispositifs expérimentaux ou quantitatifs d'investigation. Cas particulier des recherches contextualisées, à la visée plus modeste et plus finalisée, des « recherches coopératives » incluant la participation active des acteurs de terrain, d'autres recherches encore finalisées par l'action (recherche-action) sous la forme de « problèmes à résoudre », doivent produire des informations et des savoirs capables d'avoir un retentissement positif sur les pratiques ou l'identité professionnelles des enseignants.
- L'intervention des chercheurs en tant qu'experts gagne à être considérée comme une forme de recherche appliquée, notamment du côté de l'évaluation de dispositifs éducatifs, d'enseignement ou de formation. Il n'est pas nécessaire, en effet, de maintenir une coupure artificielle entre recherche et expertise, surtout quand la démarche – de la problématisation à l'analyse des résultats en passant par la mise en place d'un protocole – est la même.

L'IUFM, école intégrée de l'Université de Strasbourg, partenaire de réseaux régional (Pôle Nord Est des IUFM), national (CDIUM) et international (coopérations scientifiques propres), veut contribuer par l'activité des ses chercheurs à développer les différentes formes de recherches ainsi décrites.

2. Réussir l'intégration à l'Université de la recherche de l'IUFM

Quatre facteurs devraient permettre une intégration réussie du point de vue de la recherche :

- Garantir que la recherche, dans ses différentes formes (y compris la recherche finalisée), conduite à l'IUFM dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, soit pleinement reconnue et encouragée au sein de l'université (en référence aux missions de l'Université réaffirmées par la CPU dans sa déclaration « L'Université est une chance », du 16 février 2007) : voir objectif 1, ci-dessus ;
- Garantir que les recherches actuellement conduites à l'IUFM puissent honorer les missions de l'Institut devenu Ecole intégrée. Il s'agit notamment de l'application du principe selon lequel on ne conçoit pas aujourd'hui un enseignement supérieur qui ne serait pas adossé à des recherches. C'est en tout cas l'un des points mis en avant par la « réforme L-M-D » (« Licence-Master-Doctorat ») dans l'espace européen de l'enseignement supérieur visé par le cadre du « processus de Bologne », en particulier pour le niveau « M » auquel se situe la formation des enseignants français. C'est également l'exigence formulée par le Cahier des charges national de la formation des maîtres (J.O. n° 300 du 28/12/06, p. 19743, section 2.1. du Cahier) : « les situations rencontrées sur le terrain par les professeurs stagiaires ne sont pleinement formatrices que si elles sont analysées à l'aide d'outils conceptuels et des apports de la recherche universitaire » et « l'université veillera à la qualité des formateurs : des enseignements de master ou des séminaires de formation des formateurs, de même qu'une formation par la recherche (doctorat) pourront y contribuer ». Cela doit mener à une formation adossée à la recherche, et – à terme – à la délivrance d'un Master aux enseignants à l'issue de leur formation initiale (Bac + 5) ;
- Garantir qu'individuellement tous les enseignants chercheurs et les formateurs engagés dans une recherche puissent trouver leur place dans une Equipe d'accueil, soit de l'université

d'intégration, soit d'une autre université conventionnée avec la première. Soit dans une Equipe de recherche existant par ailleurs à l'université d'intégration, soit au sein d'une nouvelle Equipe de recherches en éducation à constituer à l'IUFM, soit encore au sein d'une Equipe de recherche d'une autre université : chaque chercheur de l'IUFM doit pouvoir trouver sa place. Ces trois modalités peuvent coexister et sont complémentaires. Elles doivent aussi inclure les chercheurs non statutaires qui ne sont pas docteurs ou doctorants.

- Créer une Jeune Équipe de recherche en éducation et formation au sein de l'Université de Strasbourg :
Pourquoi une « Jeune Équipe » ?
 - Pour fédérer des projets émergents à l'IUFM, existant parmi les différents groupes de recherche ;
 - Pour compléter, en termes de domaines d'investigation, le champ régional de la recherche en éducation (et notamment : didactique du plurilinguisme, de la littérature, questions des valeurs et des cultures en éducation et formation,...) ;
 - Pour que l'intégration de l'IUFM soit ainsi source d'un nouveau dynamisme, aussi bien pour l'École intégrée que pour l'Université.

Pour des raisons liées à la mise en place des IUFM et à des considérations politiques, il a été jusqu'ici et au plan national toujours très difficile, parfois impossible, de créer une véritable équipe de recherche en IUFM. L'intégration permet désormais de le faire, à l'instar des Écoles (ancien article 33) à qui cela est possible. L'équipe aura à se constituer dans le cours du contrat quadriennal (2009-2013) et devra fédérer différents projets existants ou à venir. Elle gagnera à avoir parmi ses porteurs du projet scientifique des personnels de l'IUFM aussi bien que d'autres titulaires de l'Université de Strasbourg, voire des chercheurs extérieurs intéressés par la démarche fondatrice. Cette création n'est pas exclusive d'un renforcement du LISEC-Alsace par des groupes de recherche existant à l'IUFM et travaillant sur des objets proches du projet du LISEC.

3. Poursuivre le développement de partenariats internationaux en matière de recherche

Plusieurs contrats à dimension transfrontalière, européenne ou internationale viennent assurer au sein de l'IUFM le développement scientifique du projet de recherche global de l'Institut et sont régulièrement renouvelés. Par ailleurs, deux groupes de recherche internes, Pluriel (PLURilinguisme, dialogue Interculturel et Enseignement des Langues) et Alsa (Apprentissage d'une Langue Seconde en Alsace), sont particulièrement actifs en terme de coopération internationale.

Il conviendra de conforter et de développer ces différents dispositifs au cours du prochain contrat quadriennal. Il ne saurait y avoir de recherche en éducation en France qui ne se confronte pas aux travaux menés à l'international.

4. Maintenir et accroître la valorisation et la visibilité de la recherche en éducation et formation développée à l'IUFM

Cet objectif se réalisera grâce à trois types d'actions :

- aide à la co-édition d'ouvrages,
- organisation de colloques et autres manifestations scientifiques par l'IUFM,
- mise en place de formation de formateurs à l'initiative des groupes de recherche.

Pour mener à bien ces quatre objectifs, et au-delà garantir l'existence d'une vie scientifique au sein de l'Institut, il apparaît pertinent de maintenir un Comité Scientifique dans l'École intégrée.

Pour l'ensemble des quatre objectifs de la Recherche :

Moyens demandés dans le cadre du Contrat :

25 000 € par an, soit 100 000 €.

Indicateurs :

- Nombre d'enseignants- chercheurs intégrés dans une équipe de recherche reconnue : passer d'env. 90% actuellement à 100%.
- Création de la Jeune Equipe (oui/non).
- Nombre de co-éditions co-financés par l'Institut (actuellement 1/an)
- Nombre de manifestations scientifiques organisées par l'Institut (actuellement, sur 4 ans : 2 colloques, 4 journées d'études).
- Nombre de formations de formateurs organisées par les équipes de recherche (en 2008, pour repère initial : 3 actions de formation).
- Nombre de participants aux actions de formation de formateurs organisées par les équipes de recherche

AXE 1 - Annexes

1. Plans de formation

4 pages pour les PE
une trentaine pour les PLC

Faire un document à part à joindre à celui-ci

2. Annexe axe 1 – II

**Contributions en heures des formateurs de l'IUFM
à la formation continue pour l'année scolaire 2007-2008 (prévisionnel)**

Dispositif	Volume horaire	Formateurs intervenant
1^{er} degré		
- Contribution au PAF 1er degré	6 000	180
- Animations de circonscription	330	50
- ASH	360	8
- Autres (AVS, AEFÉ)	150	10
2nd degré		
- Contribution au PAF 2nd degré	300	15
- 2 CA-SH	150	5
Formation de Formateurs	815	40

AXE 2

Former des maîtres en s'appuyant sur des moyens modernes de formation et sur l'ouverture à une dimension européenne forte

I. Conforter la politique des langues

RÉAFFIRMER LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DES LANGUES DE L'IUFM:

- S'inscrire dans la politique académique de l'enseignement de l'allemand et des langues pour le 1^{er} et le 2nd degré.
- Développer la formation à l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en langue étrangère (allemand, anglais, espagnol) pour les PLC2 et PLP2, dans le cadre de l'Option Européenne et Bilingue. Elargir cette formation à d'autres langues et à d'autres disciplines en valorisant les formations de pratique professionnelle à l'étranger et des séminaires de formation au CFEB
- Adapter au niveau linguistique des stagiaires le nombre et le volume de stage OEB (de 1 à 3 mois)
- Créer un cursus intégré pour le second degré entre les partenaires de la formation d'enseignants de la bande rhénane (selon le modèle déjà mis en œuvre pour le 1^{er} degré)
- Ouvrir les formations bilingues aux professeurs néotitulaires et titulaires de l'académie.
- Développer une culture du plurilinguisme en formation d'enseignants, inscrite dans les recommandations du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne : protection de la diversité linguistique et culturelle en Europe en lien avec l'éducation à la citoyenneté démocratique, construction de l'identité européenne, formation de futurs citoyens.
- Promouvoir les formations Cursus intégré, master trinational, les coopérations avec EUCOR, les participations à des programmes européens d'éducation et de formation, les mobilités internationales (départs et accueils).
- Proposer des ateliers pédagogiques sur les langues étrangères, des conférences pédagogiques sur l'enseignement bilingue, plurilingue, l'éveil aux langues, la diversité linguistique et culturelle, des collaborations avec le CRAVIE, etc.
- Favoriser des mobilités à dominante linguistique de PE, de PLC, de personnels.

MULTIPLIER LES FORMATIONS TANDEM

- développer les formes d'apprentissages autodirigés de cours de langue binationaux (français-allemand) par des séances de travail en tandem binational, par des séjours dans chacun des deux pays, par des contacts téléphoniques et électroniques réguliers
- former des formateurs en « tandem-prof »
- adresser ces formations aux PE voie régionale et générale
- ouvrir ces formations aux PLC

CAREL (Centre d'Autoformation et de Ressources En Langues) de STRASBOURG :

- Valoriser ces deux points forts, par rapport aux CRL des universités strasbourgeoises : un fonds de ressources très développé pour le perfectionnement de la langue allemande, et une panoplie très large de ressources pédagogiques pour l'enseignement des langues.
- Affiner et élargir l'offre de formations et de ressources : accompagnement à l'auto-formation en allemand, anglais, espagnol, italien ; développer le FLE/FLS (français langue étrangère et langue seconde) ; organiser des formations encadrées d'initiation à d'autres langues.
- Ouvrir à un public plus large de l'enseignement et des autres métiers de l'éducation et de la formation : formation initiale et continue du 2nd degré, formation continue du 1^{er} degré, PLC1, formateurs, personnels BIATOS (inscription de stages de formation dans le PAF, stages de perfectionnement linguistique, travail à distance).
- Augmenter le prêt de ressources pour répondre à la demande.
- Développer la production de ressources et d'outils pédagogiques en formation initiale et continue.

CAREL de COLMAR :

Pour offrir aux usagers du Haut-Rhin des ressources et services équivalents à ceux du Bas-Rhin, l'IUFM souhaite créer un CAREL sur le site de Colmar. Cette opération s'inscrit dans le projet plus large de réaménagement des locaux colmariens, et s'effectue en synergie avec la médiathèque, qui doit pouvoir augmenter ses capacités d'accueil et de stockage. Le détail du projet et les moyens nécessaires sont décrits dans les volets "Patrimoine" et "Politique documentaire".

Moyens financiers :

- Acquisition de ressources supplémentaires au CAREL Strasbourg : 5000 € par an, soit 20 000 € pour la période contractuelle
- CAREL de Colmar :
 - Equipement mobilier, informatique et documentaire : 95 000 €, voir la rubrique "Politique documentaire"
 - Travaux : voir la rubrique "Patrimoine"
- Tandem : 450 HTD/an, soit 1800 HTD sur 4 ans

Moyens humains :

- 1 poste PRAG/PRCE temps partagé pour coordonner la filière OEB
- 1 maître de langues (CAREL Colmar)
- 1 chargé de mission d'enseignant de langues (CAREL Colmar) : 70 HTD /an
- Heures formateurs : 650 HTD /an

Indicateurs :

- CAREL de Strasbourg :
 - Nombre par types d'activités
 - Nombre d' usagers inscrits aux activités : augmenter de 50%.
- CAREL de Colmar : Réalisation du projet.
- Monter un cursus intégré pour les PLC2
- FORMATION TANDEM :
 - Part des stagiaires de la voie régionale formés dans ce dispositif
 - Part des stagiaires de la voie générale formés dans ce dispositif

II. Développer les productions de ressources

1. Contexte

La politique de production de ressources de l'IUFM doit s'inscrire dans la logique d'une accessibilité renforcée des contenus de formation (via les ENT1 par exemple), de l'ouverture et de la diversification des modalités de formation. Le rapport d'Henri Isaac du 11 janvier 2008 sur l'université numérique² portant sur le bilan des actions menées à ce jour pour l'éducation et sur les enjeux de la numérisation de l'enseignement supérieur, mentionne que « le Ministère [...] incite à la création de ressources pédagogiques » [...] pour « Favoriser la réussite des étudiants en mettant à leur disposition un ensemble cohérent d'outils et de ressources pédagogiques numériques validées par les UNT³ et produits par des enseignants des établissements et leurs partenaires. » ; il est précisé que « La finalité de la politique numérique dans l'enseignement supérieur nécessite de produire les ressources numériques au plus près des dispositifs pédagogiques afin d'en garantir les usages par les enseignants et les étudiants. Elle doit faciliter l'appropriation des outils numériques par les différents acteurs de la communauté éducative de l'enseignement supérieur. »

2. Axes de travail / actions

Dans ce contexte, l'IUFM se doit de définir une ligne éditoriale et une politique de production de ressources relative à ses champs d'expertise et sa spécificité en matière de formation à savoir la méthodologie professionnelle du métier d'enseignant autour des thèmes suivants :

1. attitudes et gestes professionnels ;
2. intégration de la différence, et de la diversité des publics, gestion de situations pédagogiques particulières ou complexes ;
3. socle commun de connaissances et de compétences ;

en réponse au cahier des charges de la formation qui formalise un travail autour de la maîtrise de compétences particulières, dans une proximité avec la réalité de la classe ; pour des ressources transférables c'est dire exploitables dans différents contextes et répondant aux normes de partage des documents.

Qu'il s'agisse de la simple mise à disposition de ressources didactiques, d'une proposition de modules de formation, ou de supports de cours, la spécialisation de l'IUFM en matière de production de ressources se situera au niveau de la relation étroite au terrain. L'objectif est de travailler au plus près des acteurs de l'enseignement et de la formation. L'accent sera mis sur les productions multimédia pour favoriser l'entrée dans le métier ou l'analyse, la mise en œuvre et l'amélioration de pratiques professionnelles. Il s'agira en outre de construire une base de documents directement exploitables en formation (par exemple des propositions d'activités pédagogiques, ou des documents audiovisuels tournés en classe pour des analyses de pratique) ou favorisant l'appropriation de contenus ou la prise en main d'outils mobilisables dans une pratique quotidienne.

Moyens matériels :	
• Matériel informatique et audiovisuel	7 000 €
• Formations.....	1 000 €
Total	8 000 €
Moyens heures de production (contribution des formateurs)	
	500 heures PRP/an, soit 2 000 heures PRP
Indicateurs :	
2.1. Nombre de ressources produites par axes prioritaires définis par la politique éditoriale de l'IUFM	
2.2. Nombre de thèmes couverts	

III. Conforter les mobilités et les coopérations à l'international

- **conforter les mobilités** de pratiques professionnelles et linguistiques pour les PE2, les PLC2, des mobilités européennes dans le cadre de la préparation au CRPE et de la préprofessionnalisation
- **travailler l'attractivité de la formation des maîtres** : augmenter l'accueil d'étudiants et de stagiaires, les mobilités entrantes de formateurs, organiser des colloques européens et internationaux, s'appuyer sur des programmes européens pour la production de ressources
- **développer et valoriser les domaines d'expertise** : enseignements et formations bilingues, production d'outils pour le bilinguisme et le plurilinguisme, multiplication de l'offre de formation en DNL, mention bilingue au baccalauréat de divers pays européens, formation de formateurs à l'international.

1. Consolider la dimension internationale dans la formation initiale : conforter des mobilités européennes et internationales

MOBILITÉS PE2

Caractéristiques de ces mobilités optionnelles

- portant sur des analyses de pratiques professionnelles délocalisées,
- encadrées par des formateurs de l'IUFM ou d'instituts partenaires
- accompagnées ou individuelles
- inscrites dans le plan de formation
- de durée déterminée (1 semaine à 3 mois)
- dans trois espaces : transfrontalier, européen, international
- auprès d'instituts de formation partenaires (convention, accord bilatéral)
- initiées par l'IUFM, en réponse à des demandes ministérielles, dans le cadre de programmes européens et internationaux.
- reconnaissance sous forme d'attestation et de crédits (ECTS)
- certaines mobilités de pratiques professionnelles intègrent la dominante linguistique (perfectionnement de la maîtrise de la langue)

Indicateur : taux de participation des PE2

Moyens financiers : 25 000 € / an → 100 000 € sur 4 ans

Moyens en PRP : 400 éq. TD / an → 1600 éq. TD sur 4 ans

Mobilités proposées aux futurs professeurs des écoles

Dans le cadre de la préprofessionnalisation, proposer aux étudiants qui préparent le concours CRPE des mobilités européennes, encadrées par des formateurs, ayant pour objet l'approche comparative des systèmes éducatifs européens, de l'identité enseignante, des modèles d'école et d'éducation.

Indicateur : Nombre de mobilités en Europe

Moyens financiers : 3 000 € / an → 12 000 € sur 4 ans

Moyens en PRP : 50 éq. TD / an → 200 éq. TD sur 4 ans

PLC2

En plus des caractéristiques communes à celles des PE2, ces mobilités

- visent un perfectionnement dans la discipline,
- et dans la langue pour un enseignement DNL
- favorisent l'obtention de la certification complémentaire
- amplifier l'offre (option européenne et bilingue) en élargissant la formation à diverses disciplines non linguistiques (cf Axe 1 – action 4)

Indicateur : Nombre de mobilités pour les PLC2 et les stagiaires en formation OEB

Moyens financiers :

pour les PLC2 : 3 000 € / an → 12 000 € sur 4 ans

pour l' OEB 50 000€ (stage d'un mois obligatoire à l'étranger) / an → 100 000 € sur 4 ans

Moyens en PRP :

pour les PLC2 : 50 éq. TD / an → 200 éq. TD sur 4 ans

pour l' OEB : 50 éq. TD / an → 200 éq. TD sur 4 ans

2. Travailler l'attractivité de la formation des maîtres

- Continuer à pratiquer l'accueil d'étudiants ou stagiaires étrangers se destinant aux métiers d'enseignant, en prenant appui sur les structures du CROUS
(20 étudiants étrangers accueillis)
- Favoriser les mobilités entrantes de formateurs, notamment dans le cadre de programmes européens
- Organiser des colloques européens et internationaux sur la formation et la professionnalisation de l'enseignant, l'école et l'éducation, etc.
(deux manifestations annuelles)
- S'appuyer sur les programmes Comenius, en lien avec la recherche et la formation continue, pour produire des outils et des ressources documentaires nécessaires à l'enseignant européen de l'école maternelle et élémentaire, former les enseignants à démultiplier la démarche Comenius

- Monter des actions de formations pour des enseignants étrangers en formation initiale et continue, en initiative propre ou en réponse à des demandes ministérielles nationales ou internationales
(deux actions par an)
- Travailler dans la dynamique d'EUCOR, participer au nouveau programme intégré (éducation et formation tout au long de la vie), au programme européen EU-NEXT

Indicateur : nombre d'étudiants ou de formateurs accueillis, nombre par type d'actions réalisées

Moyens financiers : 20 000 € / an → 100 000 € sur 4 ans

Moyens PRP : 50 éq. TD / an → 200 éq. TD sur 4 ans

3. Développer et valoriser les domaines d'expertise

- Valoriser l'expertise des enseignements et des formations bilingues en réponse à la mission de l'IUFM d'Alsace comme tête de réseau de l'enseignement bilingue en France
- Promouvoir le master trinational en plurilinguisme, proposer des masters binationaux « métiers de l'enseignement »
- Elargir la coopération transfrontalière à d'autres instituts de formation des maîtres de la bande rhénane en pratiquant des formations réciproques de formateurs ou stagiaires, en produisant des outils pour le bilingue et le plurilingue
- Affiner la proposition Tandem
- Multiplier l'offre de formation en DNL
- Poursuivre les missions de formateurs visant à établir les mentions bilingues au baccalauréat, en réponse aux Ambassades de France de divers pays
- Poursuivre la formation de formateurs à la dimension internationale de la formation, à l'accompagnement et à l'accueil de mobilités.

Indicateur : réalisation des actions citées

Moyens financiers : 20 000 € / an → 80 000 € sur 4 ans

Moyens PRP : 50 éq. TD / an → 200 éq. TD sur 4 ans

IV. Poursuivre le développement de la politique documentaire

L'IUFM souhaite, pour sa politique documentaire, poursuivre la voie dans laquelle il s'était engagé par le biais de son Service Commun de la Documentation lors des deux précédents contrats, tant en matière d'accueil du public (ouverture de nouveaux locaux à Strasbourg en 2006-2007) que de développement de l'offre de ressources et de services (réinformatisation, participation au SUDOC, création d'un portail des ressources, de 2005 à 2008).

Dans le contexte d'intégration au Service de documentation de l'Université de Strasbourg, il s'agit à la fois d'améliorer un service documentaire de proximité et de développer quelques spécificités, tout en participant aux projets documentaires de l'université, et en ouvrant ses structures plus largement à toute la communauté étudiante strasbourgeoise. Des complémentarités et rapprochements avec les ressources et services universitaires seront à étudier au niveau des fonds de recherche, de la conservation, du prêt entre bibliothèques et de la documentation électronique.

Les projets s'inscrivent dans 3 secteurs : le développement des collections, la modernisation des services, et l'accueil des usagers.

1. Développement des collections

FONDS COURANTS :

Outre l'adaptation et le renouvellement des fonds, le service de documentation de l'IUFM aura le double souci d'anticiper l'accueil d'un public plus large, et de mettre l'accent sur les spécificités de ses fonds par rapport à ceux de l'université, à savoir l'orientation et le contexte d'enseignement, d'éducation et de formation (formation professionnelle initiale et continue des enseignants, aspects didactiques et pédagogiques des différents domaines et disciplines couverts...).

Les domaines nécessitant un développement particulier sont les suivants :

- **Littérature**

Le renouvellement du fonds de la "classe 800" à la Médiathèque de Strasbourg est une nécessité, il est en grande partie obsolète et inadapté aux besoins des usagers, qui sont essentiellement les stagiaires du 2nd degré. Il s'agit d'acquérir des ouvrages théoriques et de didactique, ainsi que des œuvres ou corpus par genre littéraire, avec un appareil critique et pédagogique.

Moyens demandés : 4000 € (1000 € par an)

- **Littérature de jeunesse**

Outre son intégration dans les pratiques pédagogiques, notamment pour "la maîtrise du langage et de la langue française", la littérature de jeunesse est désormais une option de l'une des épreuves d'admission du concours de professeur des écoles.

Le développement du fonds à la médiathèque de Strasbourg, entamé lors de la période contractuelle précédente en vue de l'installation dans les nouveaux locaux, doit être poursuivi et accentué. Au regard des besoins et de la production éditoriale de ce secteur, et si on le compare avec l'offre très riche du site de Colmar, le fonds strasbourgeois actuel reste encore largement insuffisant. Il faut donc l'étoffer et combler les lacunes en albums, théâtre, poésie et romans.

Par ailleurs, après l'établissement et la diffusion par le Ministère, en 2004, d'une "liste de référence des ouvrages de littérature en cycle III", une liste équivalente pour le cycle II vient de paraître, nécessitant de fait de nouvelles acquisitions ou des réassorts, aussi bien à la médiathèque de Strasbourg que de Colmar.

A Sélestat, il est nécessaire de poursuivre le développement d'un fonds jeunesse à thématique spécifique, destiné aux stagiaires de la formation "Adaptation et scolarisation des élèves handicapés" (ASH).

Enfin, des exemplaires multiples sont à prévoir de façon générale en littérature de jeunesse, la demande et le taux de rotation étant forts.

Moyens demandés : 20 000 € (5000 € par an), dont 16 000 € pour Strasbourg.

- **Langues**

Le développement de ce domaine s'inscrit dans les projets du volet "*Conforter la politique des langues*".

- **CAREL de Strasbourg :**

Plusieurs besoins sont à prendre en compte :

- des exemplaires supplémentaires pour l'extension du prêt mise en oeuvre en 2008
- un complément de documentation pour les usagers du second degré, ainsi que pour les formations bilingues
- l'acquisition de cédéroms ou logiciels multilingues, pour une consultation en réseau.

Le CAREL souhaite également développer un fonds de "Français langue étrangère" (FLE) et de "Français langue seconde" (FLS), domaine où de nouveaux besoins émergent.

Moyens demandés : 20 000 € (5000 € par an).

- **CAREL de Colmar (cf. rubrique "Accueil du public") :**

Le projet de création de cette structure implique la création et développement d'un fonds spécifique, destiné à la fois au perfectionnement linguistique (en allemand et en anglais pour l'essentiel) et à l'enseignement des langues (outils didactiques et pédagogiques).

Il serait souhaitable d'acquérir environ 500 documents pour l'année de création, puis 250 par an.

Comme à Strasbourg, les supports seront variés : ouvrages (souvent accompagnés d'un support audiovisuel), revues, documents multimédia, matériel pédagogique.

Il faut souligner le fait que certains supports nécessitent d'acquérir les droits de prêt et de consultation et des licences multipostes, ce qui engendre des surcoûts.

Moyens demandés : 50 000 € (20 000 € la première année, 10 000 € par an pour les 3 suivantes).

- **Pédagogie**

Il est souhaitable de réactualiser le fonds de matériel pédagogique des médiathèques de Strasbourg, Colmar et Guebwiller. Ce fonds, destiné essentiellement à un public du 1er degré, comporte des malles, des jeux de médiation, des activités ludiques etc. Il est très prisé par les stagiaires car directement utilisable en classe lors de leurs stages.

Moyens demandés : 12 000 € (3000 € par an)

- **Musique**

Le fonds de CD audio en musique classique nécessite un renouvellement et un enrichissement à la médiathèque de Strasbourg.

Moyens demandés : 4000 € (1000 € par an)

- **Documentation électronique**

Dans le cadre du portail des ressources documentaires et pédagogiques, il est prévu de proposer aux usagers une offre de documentation en ligne (bases de données et périodiques électroniques en sciences de l'éducation), après analyse du marché éditorial et en concertation avec le Service de documentation de l'université.

MOYENS DEMANDES : 10 000 €

FONDS DE CONSERVATION :

La création d'un magasin de conservation est prévu dans la 2ème tranche de construction du site de Strasbourg. Celui-ci s'avère indispensable pour accueillir une partie des fonds désherbés par les médiathèques, et pour permettre le regroupement et le traitement des anciens fonds des Écoles Normales, qui sont actuellement stockés dans des conditions précaires, en cartons et dans divers locaux inappropriés.

Ces fonds représentent environ 10 000 documents, édités pour la plupart au XX^{ème} siècle, qui n'ont aucun signalement : il n'existe pas de fichiers manuels, les registres d'inventaire sont lacunaires. Un tri effectué en 1999-2000 a permis de ne conserver que les documents se rapportant pour l'essentiel à la pédagogie et à l'éducation au sens large, à la didactique des disciplines, à la formation des enseignants.

Il s'agirait donc de pouvoir les traiter et les signaler dans le SIGB et dans le SUDOC, afin d'en faire profiter le plus large public, au-delà du niveau local et régional.

Moyens demandés : 2 500 heures de vacations (niveau BAS), soit 35 000 €

TOTAL DES MOYENS DEMANDES POUR LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS :

- au titre des acquisitions documentaires : **120 000 €**
- au titre du traitement des fonds en magasin : **35 000 €**

INDICATEURS :

Fonds courants :

Pour chaque domaine, sur la période contractuelle :

- nombre de documents acquis
- dépenses d'acquisitions

Fonds de conservation :

- nombre de documents traités sur la période contractuelle
- nombre de documents signalés dans le SIGB et le SUDOC.

2. Modernisation

Enrichissement du portail des ressources documentaires et pédagogiques :

Dans l'attente d'un système d'information documentaire (SID) unique pour le Service de Documentation de l'Université, et dans un souci de finalisation des actions entreprises lors du précédent contrat, l'IUFM souhaite poursuivre le travail réalisé par la mise en place du "portail des ressources documentaires et pédagogiques de l'IUFM", accessible sur le site web de l'établissement.

Après avoir mis l'accent sur les ressources et services documentaires, grâce au projet de réinformatisation, il est nécessaire d'élargir l'offre du portail et de développer l'accès personnalisé aux ressources pédagogiques, qu'elles soient réalisées par l'IUFM ou issues de bases et sources extérieures. Il s'agit plus particulièrement :

- de valoriser les ressources conçues par des formateurs de l'IUFM, en collaboration avec l'équipe de production du pôle "Recherche, formation continuée et appui aux formations" chargée d'accompagner les formateurs dans leur démarche de création et de réalisation de ressources *cf. le volet « Développer les productions de ressources »* ;
- d'offrir la possibilité d'une recherche fédérée, indispensable pour simplifier la recherche sur l'ensemble ou une partie des différentes "briques" du portail, actuelles et à venir.

Plusieurs axes de développement sont à privilégier :

- **Mise en œuvre d'une gestion électronique de documents (GED) pour les ressources pédagogiques :**
Un module GED a été acquis lors du précédent contrat et est utilisé depuis peu pour les documents électroniques administratifs des services de l'IUFM. Il pourra donc être paramétré et adapté pour le dépôt, la gestion et la consultation des documents pédagogiques. L'objectif est de constituer une base spécifique des ressources produites en interne, et d'en faciliter la recherche et la consultation par les usagers. Ces ressources sont de contenus et de formes très variés : outils pédagogiques ou didactiques, cours, fiches pratiques, documents vidéos ou audio (en liaison avec un serveur de VOD actuellement en cours d'installation), etc.
Ce projet sera amorcé cette année sur les moyens de l'actuel contrat, et sans doute finalisé lors de la première année du nouveau contrat.
- Acquisition d'un module de **photothèque** : il s'agirait d'alimenter une base de données d'images, et de permettre la gestion, l'archivage et l'accès contrôlé à ces ressources, qui sont de deux types : dans l'immédiat, des photographies réalisées par l'IUFM (le service de communication en particulier), et à terme d'autres images et photographies importées de sources ou organismes extérieurs. Ces dernières seraient utilisables par les formateurs et stagiaires lors de la production de ressources pédagogiques.
- Mise en place d'un **moteur de recherche fédérée** sur l'ensemble du portail, avec choix des types de ressources et bases à interroger. Facilitant et élargissant la recherche, il répondrait à une grande attente de la part des usagers.
- **Accès à de nouvelles ressources et bases de données, internes et externes** : celles-ci restent à préciser en fonction des besoins qui commencent à émerger, et en s'inscrivant dans une offre universitaire déjà riche *cf la rubrique "Développement des collections"*. La numérisation de documents, notamment audiovisuels, est envisagée.
- **Services personnalisés complémentaires pour le SIGB** : édition et publipostage de bibliographies, lettres de rappel par SMS, notices du catalogue enrichies par des contributions d'usagers.

Ces axes pourront être revus ou ajustés en fonction des options prises dans le cadre de la politique documentaire universitaire.

Dans tous les cas, les outils acquis et mis en œuvre devront répondre aux normes en vigueur pour faciliter au maximum les échanges de données avec le SICD et, à plus long terme, la reprise du portail dans le SID unique de l'UDS.

Par ailleurs, une fois que le service documentaire de l'IUFM sera intégré à celui de l'université, le portail des ressources documentaires et pédagogiques pourra être accessible à partir de l'actuel site web du SICD.

Il faut également souligner que le portail est d'ores et déjà consultable à partir de l'ENT d'Alsace : un module CAS/SSO sera acquis en 2008 pour permettre une identification unique, l'accès à l'ENT donnera ainsi accès au portail des ressources sans nécessité d'une nouvelle identification.

Moyens demandés :

- Photothèque : module et prestations de services (y compris reprise de l'existant) : **35 000 €**
- Module de recherche fédérée, moissonneur OAI et prestations : **25 000 €**
- Services complémentaires pour le SIGB et numérisation de ressources : **10 000 €**

Reprise par l'ABES des données du SIGB entrées avant 2006 :

La réinformatisation entreprise en 2005 a permis de migrer et dédoubler les notices des 4 bases du logiciel antérieur, pour aboutir en mai 2006 à un seul catalogue du service, consultable via le web. Seules les notices entrées à partir de cette date figurent dans le SUDOC, il s'agirait par conséquent d'effectuer, en coopération avec l'ABES, une reprise de la majorité des données du SIGB actuel, ce qui implique entre autres un travail de vérification et correction d'environ 15 000 notices.

Moyens demandés : 2 500 heures de vacations (niveau BAS), soit 35 000 €

INDICATEURS :

Pour le portail :

- Acquisition et mise en oeuvre des outils : modules photothèque et recherche fédérée, services complémentaires
- Statistiques de consultation du portail : nombre de connexions au portail par an, nombre d'accès aux types de ressources, évolution sur la période contractuelle
- Nombre et type de ressources pédagogiques mises en ligne sur la période contractuelle
- Enquête de satisfaction, avec la collaboration de l'ODIMEF, pour mesurer le taux de satisfaction des usagers par rapport au portail (ressources proposées, modes de recherche, ergonomie, attentes...) : une enquête spécifique, c'est-à-dire dissociée de l'enquête annuelle sur la formation à l'IUFM, est prévue auprès des étudiants et stagiaires en 2008, pour les services proposés actuellement sur le portail ; une autre du même type serait effectuée en fin de période contractuelle pour mesurer les écarts, les évolutions.

Pour la reprise ABES des données du SIGB :

- Nombre de notices SUDOC intégrées dans le SIGB.

3. Accueil des usagers

Dans le cadre du projet de restructuration du site de Colmar (*cf volet "Patrimoine"*), l'accueil et les services documentaires sur ce site pourraient être grandement améliorés grâce à une double opération :

- **l'extension et le réaménagement de la médiathèque**
- **la création d'un Centre d'Autoformation et de Ressources en Langues (CAREL).**

Ce projet, déjà inscrit dans les précédents contrats, n'a pu être réalisé.

Une étude récente a en outre montré que l'installation de la médiathèque et d'un CAREL dans les locaux libérés à l'occasion du départ de l'école annexe nécessiterait des travaux très coûteux et n'offrirait pas une implantation idéale en raison de contraintes architecturales. Par ailleurs, le gain en m² s'avère faible par rapport aux locaux actuels de la médiathèque.

Une nouvelle solution est donc envisagée, à l'intérieur du bâtiment actuel. Celle-ci consisterait d'une part à transférer la médiathèque, actuellement au 3^e étage sous combles, à l'étage inférieur, et d'autre part à implanter le CAREL, ainsi qu'une salle de travail et de formation, dans l'espace ainsi libéré.

La zone d'accueil et la banque de prêt seraient communes aux deux structures, pour faciliter la gestion des flux et des transactions.

- **Pour la médiathèque, le déménagement présenterait plusieurs avantages :**
 - une installation des collections plus fonctionnelle et plus aérée, les locaux actuels, mansardés, ne permettent plus d'accroître le métrage linéaire : malgré un désherbage régulier, la médiathèque est saturée ;
 - des conditions d'accueil et de travail pour le public plus agréables, avec des places assises et des postes de consultation informatique supplémentaires, les 5 postes actuels s'avérant souvent insuffisants ;
 - la possibilité d'une configuration plus ergonomique de la banque de prêt (la médiathèque assure environ 35 000 prêts par an) ;
 - la possibilité d'implanter un bureau pour le personnel au sein de la médiathèque, alors qu'il se trouve aujourd'hui dans l'autre aile du bâtiment ;
 - une meilleure accessibilité, et une position plus centrale, proche des salles de formation.

- **La création du CAREL, envisagée depuis plusieurs années, répondrait à une forte attente.**

Cette structure permettrait d'offrir à tous les usagers de ce site des services équivalents à ceux proposés aux usagers de Strasbourg, condition notamment d'une égalité de chances pour les étudiants préparant le concours PE. Elle pourrait s'ouvrir à un public plus large dans le Haut-Rhin : formation continue, étudiants extérieurs, usagers du CDDP, autres métiers de l'éducation et de la formation...

Grâce à des locaux spacieux, à un fonds documentaire spécialisé (*cf rubrique "Développement des collections"*) et à un équipement en matériel informatique et multimédia, les usagers bénéficieraient :

- d'un lieu propice à l'apprentissage des langues, en auto-formation ou dans le cadre de formations en petits groupes ;
- de meilleures conditions de préparation à l'épreuve orale du concours PE ;
- d'un lieu bien identifié de ressources et d'outils électroniques (magnétophones et magnétoscopes virtuels) destinés au perfectionnement linguistique et à l'enseignement des langues, en particulier pour l'allemand ;
- d'un accompagnement et d'une animation pédagogiques spécifiques.

En outre, le CAREL serait un lieu de travail pour l'équipe pédagogique (formateurs, assistants et maîtres de langue), facilitant la mise en commun des méthodes et des ressources, ainsi que l'élaboration de nouveaux outils.

Enfin, ce projet s'inscrit dans la politique ministérielle des langues et la politique académique en faveur de l'allemand (*cf. volet "Conforter la politique des langues"*). Des ateliers pédagogiques, des conférences, des actions de promotion, des collaborations avec divers organismes pourront être envisagées pour contribuer au développement du CAREL.

Il faut également souligner que la médiathèque et le CAREL fonctionneraient en synergie, dans l'esprit d'un "pôle documentaire" similaire à celui de Strasbourg, les aspects documentaires et de gestion étant pris en charge par le personnel du service de documentation, l'animation pédagogique étant réalisée par un personnel enseignant en langues.

Moyens demandés :

Pour la médiathèque :

Informatique : 4000 €

- 5 postes usagers supplémentaires dont 2 dédiés au catalogue 2550 €
- 2 postes professionnels supplémentaires (1 SUDOC, 1 pour le prêt) 1000 €
- 1 licence SUDOC supplémentaire 450 €

Mobilier : 16 000 €

- banque d'accueil pour 2 postes (5000€)
- étagères supplémentaires (5500 €)
- bureaux pour le personnel (2000 €)
- 30 casiers-consigne (3500 €)
- portillon devant l'anti-vol

Pour le CAREL :

Documentation : cf rubrique "développement des collections" **50 000 €**

Informatique, équipement multimédia : 30 000 €

- 16 postes multimédia
- 1 licence SUDOC supplémentaire
- 1 vidéoprojecteur fixe

Mobilier : 15 000 €

- Mobilier pour les documents
- Mobilier pour les postes informatiques
- Stores occultants

Personnels :

- 1 poste animateur maître de langues
- 1 poste personnel de bibliothèque
- charge de mission pour un enseignant de langues

cf volet "Patrimoine" : coût des travaux estimés à environ 200 000 €

INDICATEURS :

Réalisation du projet

Chiffres à l'appui de cette réalisation :

- Nombre et types d'équipement mobilier et informatique acquis pour la médiathèque et pour le CAREL, coût de ces équipements
- Nombre de documents acquis par an pour le nouveau CAREL.

**RÉCAPITULATIF DES MOYENS DEMANDÉS
AU TITRE DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE
pour la période contractuelle**

	Fonctionnement	Investissement	Personnels
Développement des collections			
Fonds courants :			
• Littérature (Strasbourg)	4 000 €		
• Littérature de jeunesse (Strasbourg, Colmar, Sélestat)	20 000 €		
• Langues CAREL Strasbourg	20 000 €		
• Langues CAREL Colmar (création du fonds)	50 000 €		
• Pédagogie (Strasbourg, Colmar, Guebwiller)	12 000 €		
• Musique	4 000 €		
• Documentation électronique	10 000 €		
Traitement des fonds en magasin :			Vacataires BAS 35 000 €
TOTAL COLLECTIONS	120 000 €		35 000 €
Modernisation			
• Photothèque		35 000 €	
• Recherche fédérée		25 000 €	
• Services SIGB, numérisation		10 000 €	
• Versement initial SUDOC			Vacataires BAS 35 000 €
TOTAL MODERNISATION		70 000 €	35 000 €
Accueil des usagers			
• Médiathèque de Colmar		20 000 €	1 ETP personnel de bibliothèque cat B
• CAREL de Colmar : équipement (hors travaux)		45 000 €	1 maître de langue p. m. Charge de mission p. m.
• Développement du CAREL de Strasbourg (cf "Conforter la politique des langues")			1 ETP personnel de bibliothèque cat B Heures formateurs p. m.
TOTAL ACCUEIL		65 000 €	2 ETP personnels de bibliothèque cat B 1 maître de langues p. m. 2000 HTD p. m. Charge de mission ens. p. m.
TOTAL GENERAL	120 000 €	135 000 €	70 000 € vacances 2 ETP personnel bib B

V. Former à la culture humaniste

- Poursuivre la politique de partenariat artistique et culturel dans le cadre de la convention IUFM/Rectorat/DRAC : mis en place d'ateliers optionnels et de projets théâtre, musique, arts plastiques, architecture
- Dans le cadre la convention de partenariat entre l'IUFM, l'Agence culturelle/Frac Alsace : développer des présentations d'œuvres, favoriser la rencontre entre stagiaires et artistes, organiser des stages de formation et des ateliers culturels
- Avec le soutien de la Mission Culture Scientifique et Technique, favoriser la diffusion de la culture scientifique, promouvoir la formation à la culture scientifique et technique, mutualiser les ressources du patrimoine scientifique et développer les pratiques expérimentales
- Favoriser le partenariat transfrontalier et européen pour développer les potentialités offertes par les ressources culturelles des territoires dans le cadre de programmes du Rhin Supérieur et européens
- Développer une politique culturelle sur chaque site par la tenue de trois journées-culture : les langues dans le cadre de la journée européenne des langues, les sciences dans le cadre de la semaine des sciences, le patrimoine architectural dans le cadre de la formation PLCA.
- Inscrire dans le plan de formation des PE2 une semaine culturelle en parallèle de la semaine internationale
- Participer à diverses manifestations culturelles régionales valorisant l'éducation et la formation aux métiers de l'enseignement : foires, expositions, salons du livre, etc.

Moyens financiers : 20 000 € / an → 80 000 € sur 4 ans

Moyens en PRP : 500 éq. TD / an → 2000 éq. TD sur 4 ans

Indicateurs : (Oui / Non)

- Réaliser un accueil d'artiste par an (arts visuels, arts plastiques, théâtre, cinéma, musique)
- Organiser 3 journées culturelles/an : journée des langues, journée des sciences, journée des patrimoines
- Monter des formations culturelles et interculturelles inscrites dans la semaine culturelle

VI. Développer l'usage des TICE et des ENT

Axes de développement :

- Poursuivre et développer les actions de formation en vue de la délivrance du C2i2e.
Objectifs :
Passer de 40 % en 2006 à 95 % de PE2 certifiés en 2012.
Passer à 95% de PLC2 certifiés en 2012 dans toutes les filières.
Moyens nécessaires :
80 HTD/an de renforcement du volume horaire pour l'accompagnement pour le premier degré.
6 HTD pour 20 groupes cad 120 HTD pour l'accompagnement pour le second degré
soit 800 HTD en 4 ans
Indicateur : pourcentage de certifiés chaque année.
(objectif : augmentation de 20% chaque année pour PE, 10% pour les PLC)
- Adapter l'une des briques de l'ENT de l'ULP pour en faire un véritable portfolio numérique adapté aux besoins de formations des professeurs stagiaires. L'intégrer au système d'information de l'iufm afin d'en faire l'espace de travail des étudiants et des stagiaires.
Appliqué actuellement aux compétences du C2i2e, l'objectif est maintenant d'étendre son usage à l'ensemble des dix compétences du cahier des charges. Pour cela il doit être repensé et conçu sous la forme d'un dossier évolutif qui rassemble l'ensemble des travaux que les stagiaires auront produit au cours de leur année de formation à l'IUFM. Il contiendra en outre des appréciations personnelles, des conseils de formateurs, des auto-évaluations, des méthodes de travail. Ainsi, au cours d'une année, les productions retenues par le stagiaire, ses réflexions, les commentaires de l'enseignant, de ses pairs, de ses amis traceront l'histoire de son apprentissage.

Pratiquement ce travail sera conduit en collaboration avec l'Université de rattachement et au sein d'un groupe de travail inter-IUFM impulsé par la CDIUFM et soutenu par la SDTICE.

Moyens demandés :

48 heures de PRP

1 ETP affecté à ULP multimédia-service informatique de l'iufm

- Développer un environnement numérique adapté aux besoins administratifs et pédagogiques des directions des études de l'iufm pour élaborer et gérer les dossiers pédagogiques et les dossiers de compétences des professeurs stagiaires. Cet espace doit être aussi bien un espace de gestion de documents électroniques que d'outils au suivi et à l'évaluation des stagiaires mais aussi des formations.

Cet espace de travail devra avoir une interopérabilité complète avec l'outil précédent (portfolio numérique) et « maximale » avec « Prothé ».

Moyens demandés :

24 heures de PRP (élaboration du cahier des charges et mise en œuvre)

¼ ETP en DE1 et ¼ ETP en DE2 (pendant 1 an)

1 ETP affecté au service informatique de l'iufm

- Restructurer le site web de l'IUFM en intégrant de manière optimale l'accès à ces deux nouveaux outils pour développer son utilisation auprès des actuels usagers mais également des étudiants de licence en parcours de professionnalisation.

Moyens demandés :

24 heures de PRP (élaboration du cahier des charges et mise en œuvre)

1 ETP affecté au service informatique de l'IUFM ou

- Développer la formation de formateurs, d'étudiant, de professeurs stagiaires et des personnels BIATOS à l'usage de l'ENT universitaire et de ses différentes briques logicielles (de formation et de gestion).

- Poursuivre le travail engagé avec l'Université visant la délivrance d'un C2i niveau 1 pour le personnel « BIATOS » et pour les étudiants qui ne l'auraient pas obtenu à l'Université avant leur entrée à l'IUFM.

Objectif :

- Au plus tôt, et dans tous les cas à la fin du contrat, tout étudiant entrant à l'IUFM devra posséder le C2i niveau 1.
- Inciter le personnel BIATOS à obtenir le certificat.

- Développer la FOAD

Mettre en ligne des cours, produire et proposer l'accès à des ressources numériques, soutenir l'essor du travail collaboratif à distance ; ceci en vue de permettre d'une part, à l'ensemble des professeurs stagiaires d'acquérir les compétences du C2i2e et d'autre part, de renforcer les actions de formation dans le cadre de la formation initiale continuée et du suivi des stagiaires en mobilité.

- Equiper les sites de matériels multimédia automatisés
 - Amphithéâtre et salle 200 à Colmar : 30 000 € TTC environ.
 - Amphithéâtre et salle des fêtes de Sélestat : 30 000 € TTC environ.
- S'inscrire dans le projet d'une carte multiservice pour chaque étudiant et stagiaire permettant l'accès à la restauration, aux photocopieuses, aux transports, aux services de prêts bibliothécaires, etc.

Equipement multimedia du CAREL de Colmar : 30 000 € TTC.

AXE 3

Former et accueillir de nouveaux publics

I. Développer un volet social pour les publics en reprise d'étude et en reconversion professionnelle

Point traité dans l'axe 1 – formation PE1

II. Mettre en place l'orientation active concernant les carrières de l'enseignement et développer la communication dans ce secteur

L'orientation active (art. 20 de la loi n°2007-1199 du 10/08/2007) pose le principe que tout lycéen peut bénéficier d'un dispositif d'information et d'aide à l'orientation auprès de l'établissement sollicité pour la poursuite de ses études.

En prenant part à ce dispositif l'IUFM d'Alsace souhaite sensibiliser les lycéens, dès la classe de terminale, aux métiers de l'enseignement et donner aux jeunes les outils adéquats pour construire leur projet d'études en fonction de l'insertion professionnelle visée.

Pour que la démarche soit pertinente, la place de l'IUFM au sein des parcours professionnalisants, notamment en ce qui concerne les modules de préprofessionnalisation devrait être affirmée ainsi que les principes à retenir en matière d'admission en 1^{ère} année d'IUFM.

A partir de là, la participation de l'IUFM à ce processus peut s'envisager à des degrés plus ou moins forts et selon des modalités distinctes selon les actions.

Dans le cadre strict des dispositions prévues par la loi, voici la déclinaison possible pour l'IUFM d'Alsace :

1. Information de l'offre de formation de l'IUFM d'Alsace

Elle devrait figurer dans le portail unique à destination des étudiants afin que ceux-ci puissent prendre connaissance le plus tôt possible des préparations de concours assurées par l'IUFM. Ils pourraient ainsi construire leur parcours universitaire en fonction des possibilités offertes. Néanmoins, le choix et l'entrée dans des parcours balisés pouvant se faire progressivement, l'information devra tenir compte de cette progressivité.

2. La fiche de vœux

Le formulaire qui sert au recueil des vœux devrait prévoir de manière explicite le projet d'insertion professionnelle de l'étudiant afin que les demandes d'avis puissent être considérées à la lumière de l'objectif fixé. L'IUFM d'Alsace devrait donc participer à l'élaboration de ce document afin de pouvoir repérer les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

3. Les entretiens

A partir d'un public ciblé, repéré par les fiches de vœux, l'IUFM pourrait mener des entretiens d'orientation et conseiller le jeune dans son parcours d'études en fonction des éléments de son dossier.

De manière plus globale, un soutien et un encouragement aux actions d'information s'avérerait indispensable. Aussi, elles pourraient se décliner comme suit :

- **Conférences-forums**

Bien qu'actuellement l'établissement soit déjà étroitement associé aux actions menées par les Services d'Information et d'Orientation des universités, un effort supplémentaire pourrait

toutefois être consenti afin d'affirmer davantage le rôle de l'IUFM dans l'orientation vers les métiers de l'enseignement.

Des forums pourraient également se tenir lors de la Journée des Universités pour toucher un public plus large. Dans les deux cas, il semblerait souhaitable d'y associer largement les personnels enseignants de même que les étudiants et les stagiaires afin de témoigner des réalités du métier et favoriser les échanges avec les jeunes.

- **Journées portes ouvertes**

Une autre action forte, toujours collective, serait l'organisation de journées portes ouvertes, telles qu'elles ont actuellement lieu dans les universités. L'établissement pourrait davantage se faire connaître, tant au niveau des lieux que des modalités de formation. Pour les étudiants, il s'agirait d'un premier contact avec leur futur environnement professionnel. Cette journée pourrait être l'occasion de mettre en relief l'ensemble des travaux de l'enseignant, et plus particulièrement les travaux nécessaires à la préparation d'un cours ou les corrections par exemple.

- **Interventions en établissements scolaires**

A la demande des établissements, ou par regroupements de zones géographiques, il serait envisageable d'intervenir directement auprès des lycéens, dans leur établissement scolaire. L'équipe pourrait dialoguer plus directement avec les élèves et conduire des entretiens semi-collectifs. Ce type d'interventions est très apprécié par les équipes pédagogiques des établissements et est justement propice à des échanges moins formels.

- **Production de supports à l'information**

Toutes ces actions d'information pourraient s'appuyer sur un guide, prenant la forme d'un livret de conseils à destination du public visé. Il s'agirait d'indiquer les grandes lignes de l'orientation vers les métiers de l'enseignement et d'apporter des éléments de réponse aux questions les plus fréquentes que se posent les étudiants.

La production d'un DVD pourrait constituer un autre type de support à mettre en place. Bien que la finalité soit semblable, celui-ci pourrait être enrichi d'extraits de séance de cours, de témoignages d'étudiants et de stagiaires et de la vie de l'établissement en général.

Chiffrage :

prévoir environ 200 heures PRP pour l'ensemble des actions et 2000€ pour la réalisation matérielle de DVD (voir annexe jointe).

En ce qui concerne les **indicateurs**, ils demeurent largement généraux. Il est néanmoins possible de quantifier le nombre d'actions menées, le public drainé, le nombre et la diversité des publications, le nombre de connexions internet. Sur un plan pédagogique, le nombre d'étudiants inscrits dans des modules de préprofessionnalisation, ainsi que la réussite au concours du CRPE, peuvent constituer des indicateurs, bien que ces 2 éléments soient largement conditionnés par une multitude d'autres facteurs.

AXE 4

Adapter le pilotage des actions aux besoins de l'institution

I. Conforter le pilotage de la gestion des ressources humaines en adéquation avec les besoins de formation

Objectif général :

accompagner les missions définies dans la loi 2005-380 du 23 avril 2005 (cf. art L 625-1 et L 721-1) et dans l'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM, soit :

- participer à la préparation aux concours sous la responsabilité des universités
- assurer la formation professionnelle initiale
- intervenir dans la formation des personnels enseignants au cours des deux années scolaires qui suivent leur titularisation
- accompagner le continuum de formation : licence, concours, formation à l'exercice du métier

Pour répondre aux exigences du cahier des charges et pour mettre en œuvre de manière efficace ses missions, l'IUFM s'appuie notamment sur les moyens en postes qui lui ont été attribués par le Ministère et sur les décharges de service accordées par le Recteur et les Inspecteurs d'Académie à leurs enseignants au titre de la formation des maîtres.

1. Les emplois d'enseignement

Constats :

1.1. Au 1^{er} septembre 2007, l'IUFM dispose d'un stock de 135 emplois générant un potentiel d'enseignement de 38 976 heures. L'utilisation de ce potentiel, décrit en annexe 1, fait apparaître un besoin de rééquilibrage des heures au profit des formations initiales du second degré, mais aussi au bénéfice des missions élargies dans lesquelles l'IUFM veut s'impliquer.

Sur la durée du contrat, les départs à la retraite d'enseignants âgés de 65 ans libéreront 4 emplois de type universitaire, 6 emplois de type second degré et 1 emploi de type premier degré. Si on retient 63 ans comme âge moyen de départ à la retraite, c'est un total de 23 emplois qui seront disponibles pour les redéploiements nécessaires.

Objectifs

a) Redéployer des emplois vers la formation initiale du second degré.

La formation initiale des professeurs du second degré devra bénéficier d'emplois permanents dans les disciplines qui mobilisent un grand nombre de chargés d'enseignement vacataires, à savoir l'Allemand, les Arts plastiques, les Lettres, les Mathématiques, les Sciences de la Vie et de la Terre, la Physique et la Chimie, ainsi que les formations transversales.

b) Flécher des emplois pour la mise en œuvre du continuum de formation :

- Mise en place d'une équipe de pilotage chargée de construire des parcours professionnels en licence, en cohérence avec les différentes étapes du cursus de la formation aux métiers de l'enseignement. Cette équipe a vocation à organiser ces formations pré professionnelles, ainsi que les stages dans les différents milieux d'exercice.
- Désignation des responsables universitaires des concours du second degré parmi les enseignants chercheurs de l'IUFM ; ce réseau permettra à l'IUFM d'exercer pleinement sa mission dans ce secteur ; dans cette perspective, les recrutements des futurs responsables s'effectueront sur un profil recherche « didactique des disciplines »

1.2. Sur les 135 emplois d'enseignement de l'IUFM, 36,3 % sont de statut universitaire et 63,7 % sont de statut premier et second degrés.

Les affectations en service partagé concernent, au 1^{er} septembre 2007, 6,5 ETP, soit 7,5% de l'effectif des enseignants des premier et second degrés.

Objectifs

4. Maintenir le nombre d'emplois d'enseignants chercheurs en affirmant d'une part leur place dans les préparations aux concours du second degré (cf. ci-dessus), et d'autre part en préservant la politique de recrutement offerte par l'article 26.1.2 du décret 84-431 du 06/06/1984, pour la moitié des recrutements à venir, afin de conserver une équipe d'enseignants chercheurs susceptibles d'intervenir dans l'ensemble du cursus de formation couvert par l'IUFM. A l'occasion de ces recrutements, les déficits en didactique des sciences et en sciences de l'éducation seront couverts prioritairement.

b) Doubler les effectifs des enseignants en service partagé.

Afin de dynamiser ce type de recrutement, des solutions doivent être trouvées avec le Rectorat et les Inspections académiques pour faciliter les modalités d'exercice ; il faut notamment explorer les possibilités d'offrir d'autres quotités que le mi-temps pour ces recrutements et envisager les recrutements à temps plein pour une durée limitée à 3 ans.

Il faut enfin traiter le problème de la situation administrative de ces enseignants qui sont pénalisés par les lourdeurs de gestion (incidences sur la paye, les heures supplémentaires et la retraite), et dont le double investissement n'est guère reconnu dans la progression de carrière.

2. Les moyens attribués aux missions autres que l'enseignement et la recherche

Constat :

A la rentrée 2007, 5198 heures ont été attribuées pour l'exercice de responsabilités administratives (PCA) et pour des fonctions d'animation pédagogique (PRP). Ce volume représente 10 % de la charge d'enseignement.

Objectifs

A l'échéance de ce contrat quadriennal, les missions relevant de l'attribution de primes de charges administratives ou de primes de responsabilités pédagogiques seront ramenées à 8 % de la charge d'enseignement. Ce pourcentage s'entend hors missions financées par les crédits du contrat.

Le volume global de ces primes sera ventilé chaque année, selon la nature des tâches à rétribuer, entre les PCA destinées à soutenir les activités de pilotage et les PRP destinées à l'accompagnement pédagogique.

Fonctions relevant des PCA :

- Pilotage général
- Responsable de filière (Responsable de l'organisation pédagogique, responsable de formation initiale, responsable universitaire de concours et de diplôme)
- Chargé de mission (dans les secteurs TICE, formation de formateurs et centre d'autoformation et de ressources en langues)

Fonctions relevant des PRP :

- Ingénierie pédagogique
- Accompagnement au développement des compétences professionnelles des formateurs
- Production de ressources
- Actions d'innovation pédagogique et évaluation des formateurs
- Mobilités et coopération internationales
- Actions culturelles

Un groupe de travail proposera pour ces fonctions un cahier des charges et des critères de définition des volumes horaires.

3. Les emplois BIATOS

A la rentrée 2008, l'IUFM dispose de 96 emplois. Il est important de préserver ce stock d'emplois pour répondre à la spécificité de la gestion liée à la formation professionnelle des enseignants du premier et du second degré et pour poursuivre une gestion de proximité de qualité.

Sur la durée du contrat 2008/2012, l'IUFM veut conforter les services d'appui à l'enseignement en implantant des moyens permanents dans les services suivants :

- Informatique :
 - 3 emplois de techniciens pour l'aide à l'enseignement
 - 1 emploi d'assistant ingénieur pour coordonner cette activité
- Centre d'autoformation et de ressources en langues (CAREL) :
2 emplois de bibliothèque de catégorie B (1 pour le site Strasbourg et 1 pour le site de Colmar)
Par ailleurs, le développement de missions nouvelles nécessite un renfort dans les services pédagogiques, à savoir :
 - Direction de la recherche, de la formation continuée et de l'appui aux formations :
 - 1 emploi d'ingénieur d'études pour piloter le secteur de la formation continuée et assister l'ingénieur de recherche responsable administratif de cette direction
 - 1 emploi d'ingénieur d'études pour la production de ressources documentaires
 - Directions des études du premier et du second degré :
2 emplois de catégorie B pour accompagner administrativement un investissement plus important de l'IUFM d'une part dans la préparation aux concours du second degré, et d'autre part dans les parcours professionnels en licence

II. Adapter le patrimoine de l'IUFM aux évolutions en cours et aux normes de sécurité

Le contrat quadriennal 2009-2012 est élaboré dans un contexte particulier car l'IUFM va être intégré à la nouvelle Université de Strasbourg au 1er janvier 2009.

Il est rappelé que l'IUFM d'Alsace est implanté sur cinq sites: trois dans le Bas-Rhin (Strasbourg Meinau, Strasbourg Neudorf et Sélestat) et deux dans le Haut-Rhin (Colmar et Guebwiller). L'ensemble des bâtiments représente une surface SHON d'environ 50 000 m².

Le projet patrimonial de l'établissement s'appuie sur un schéma directeur de gestion qui définit quatre grandes orientations :

- Achever le projet de construction du site de Strasbourg dans le cadre des Contrats de Projet Etat Région 2007-2013,
- Rechercher une utilisation optimale du patrimoine avec la meilleure adéquation des locaux aux besoins de formation,
- Poursuivre les travaux de maintenance du patrimoine immobilier, conforter le niveau de sécurité des bâtiments et assurer l'accessibilité aux personnes handicapées de l'ensemble des sites de l'IUFM,
- Consolider les outils de gestion du patrimoine et maîtriser les coûts de fonctionnement des bâtiments grâce à une démarche d'éco-gestion.

L'IUFM souhaite que ces objectifs et les actions qui en découlent puissent s'inscrire dans le futur schéma directeur global de gestion du patrimoine immobilier de l'Université de Strasbourg et trouver leur place dans le projet d'établissement commun.

1. La réalisation de la 2ème tranche de travaux de construction du site de Strasbourg

La reconstruction partielle du site de Strasbourg (1ère tranche de travaux) a été réalisée dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2000-2006 pour un montant de 10,9 M€.

Le nouveau bâtiment, livré à la rentrée 2006, présente une surface utile de 4 975 m² incluant le pôle accueil, l'administration, le pôle de ressources documentaires et quinze salles d'enseignement dont un petit amphithéâtre de 100 places.

La 2ème tranche de la construction est actée dans les Contrats de Projet Etat Région 2007-2013 pour un montant de 14,5 M€ (13,3 M€ pour les travaux et 1,2 M€ pour les équipements).

Le projet vise à achever la reconstruction du site. L'opération concerne principalement des locaux d'enseignement, de vie étudiante et d'encadrement pédagogique. Le programme de cette 2ème tranche porte sur environ 4 500 m² de surface utile.

Les études préalables (programmation et concours) débiteront en janvier 2008; les études de conception seront effectuées en 2009; la dévolution et la réalisation des travaux dureront 22 mois entre 2010 et 2011 et la livraison du bâtiment est prévue en septembre 2011.

2. La poursuite de l'objectif d'optimisation du patrimoine immobilier

Depuis plus de dix ans, l'IUFM poursuit un objectif de rationalisation de son patrimoine immobilier afin de le mettre, avec un maximum d'efficacité, au service de ses missions pédagogiques.

La nouvelle construction du site de Strasbourg permet de donner une plus grande cohérence de fonctionnement au dispositif de formation grâce à une meilleure adéquation des locaux aux besoins induits par les activités d'enseignement. Elle a permis également de supprimer les coûts de location des locaux pris à bail au 200 avenue de Colmar et d'assurer le relogement des services administratifs centraux sur le site de formation.

En 2011, lorsque l'opération de construction sera entièrement achevée, les formations qui sont encore aujourd'hui éclatées sur deux sites à Strasbourg seront regroupées sur un site unique et les bâtiments du site Neudorf pourront être utilisés à d'autres fins par l'université ou faire l'objet d'une cession.

En outre, cette construction s'inscrit dans une logique globale d'aménagement du territoire. Cette logique préside à la distribution des différentes formations dont l'IUFM a la charge sur les quatre communes de son implantation.

Ainsi les formations initiales sont regroupées sur les deux pôles universitaires que constituent Strasbourg et Colmar.

Les sites de Guebwiller et de Sélestat sont spécialisés dans les formations à vocation académique.

Le site de Guebwiller (Centre de Formation aux Enseignements Bilingues-CFEB) accueille actuellement l'ensemble des formations bilingues initiales et continues. Il a été restructuré en 2001 grâce à un financement des collectivités territoriales.

Le site de Sélestat abrite aujourd'hui:

- la formation continue premier degré sous la forme de l'ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés),
- la formation initiale et continue des CPE (conseillers principaux d'éducation)
- un certain nombre de formations initiales du second degré pour les professeurs des lycées et collèges stagiaires, regroupés deux fois par semaine,
- une part des formations continues du second degré,

- le centre de formation des musiciens intervenants (CFMI), antenne de l'Université Marc Bloch de Strasbourg, qui va être réaménagé dans une aile du bâtiment principal dans le cadre des Contrats de Projets Etat Région 2007-2013.

Ce vaste site, de plus de 14 000 m², offre de nombreux espaces disponibles mais inutilisés car vétustes et inadaptés. Il serait souhaitable, dans le cadre d'une réflexion globale au sein de la future Université de Strasbourg, de préparer un projet complètement repensé pour ce site qui est remarquablement bien situé en Centre Alsace.

Enfin l'IUFM a encore deux écoles annexes dans ses murs: une à Colmar et une à Sélestat. Le processus de désannexion est déjà bien avancé pour Colmar et l'école annexe devrait fermer à la rentrée 2008. Pour Sélestat, les négociations en vue de la désannexion de l'école sont engagées avec le maire de la Ville et l'Inspecteur d'académie du Bas-Rhin.

3. La programmation des opérations de maintenance et d'aménagement des bâtiments

La rénovation et l'adaptation du patrimoine doivent se poursuivre au cours du contrat 2009-2012. Les principales opérations de maintenance et de mise aux normes d'accessibilité à réaliser porteront sur les bâtiments des sites de Sélestat et de Guebwiller. Par ailleurs, un grand projet de restructuration de locaux est prévu sur le site de Colmar.

3.1. Les projets d'actions pour le site de Sélestat

3.1.1. Les travaux de réfection des toitures et des façades

Un diagnostic réalisé en 2006 a révélé que l'état des toitures du site de Sélestat était fortement dégradé. En effet, la détérioration du lattage entraîne une instabilité de la toiture et un risque de chute de tuiles.

Le coût de la réfection complète de cette toiture a été estimé à près de 1 500 000 €.

Afin de faire face à l'urgence et de supprimer le risque sur les parties des bâtiments les plus exposées, des travaux vont être engagés en 2008 grâce à un financement de l'Etat sur crédits de mise en sécurité (500 000 €) et à la mobilisation de crédits du contrat 2005-2008 (500 000 €).

500 000 € supplémentaires sont donc nécessaires pour mener à terme cette opération.

En outre, il serait judicieux de profiter de mise en place des échafaudages pour réaliser en même temps la rénovation de la façade Nord qui est indispensable et dont le coût est estimé à 250 000 €.

3.1.2. Le remplacement des fenêtres

L'opération de remplacement des fenêtres du site de Sélestat était inscrite dans le précédent contrat. Elle n'a pas pu être réalisée en raison de la priorité accordée aux travaux de mise en sécurité de la toiture.

Cette action est néanmoins rendue nécessaire par l'aggravation des désordres liés au mauvais état des dormants et aux défauts d'étanchéité. Elle se justifie aussi par le souci de réduire les coûts énergétiques en améliorant les performances thermiques du bâtiment.

Coût estimé : 460 000 €.

3.1.3. La construction d'un ascenseur

Les sites de Strasbourg (hormis le site de Neudorf), de Colmar (bâtiment principal) et de Guebwiller sont équipés d'un ascenseur qui permet aux personnes qui ont un handicap moteur d'accéder à l'ensemble des locaux de formation ou de travail.

Sur le site de Sélestat, un ascenseur doit être créé dans le cadre de l'aménagement des locaux affectés au CFMI dans l'aile est du bâtiment principal. Le début des travaux est prévu fin 2008.

L'hypothèse du partage de l'ascenseur entre le CFMI et l'IUFM a été évoqué avec l'Université Marc Bloch et des discussions doivent se poursuivre afin de fixer les conditions de réalisation et les modalités d'utilisation de cet équipement commun.

3.1.4. L'aménagement des espaces extérieurs

Comme cela a déjà été souligné dans le contrat précédent, l'ensemble de la cour Nord du site de Sélestat est à réaménager: circulations, parking, espaces verts...

Coût estimé : 50 000 €

3.2. Les travaux de maintenance sur le site de Guebwiller

Un diagnostic des toitures et terrasses effectué par un cabinet d'architectes fait apparaître sur le bâtiment principal (château) des défauts d'étanchéité des terrasses et le mauvais état de la zinguerie qui entraînent l'infiltration des eaux à l'intérieur de la maçonnerie, provoquant la dégradation des façades et des ouvrages en saillie (corniches, frontons, appuis et autres éléments architectoniques) en grès.

Si rien n'est entrepris dans des délais rapprochés, les dommages seront irréversibles.

La préservation de ce bâtiment d'une qualité architecturale remarquable, qui fait partie du patrimoine historique régional (ancien château de la Neuenburg, résidence des Princes Abbés de Murbach au 18ème siècle), nécessite des travaux de remise en état dont le coût est estimé à 360 000 €.

3.3. Le projet de restructuration du site de Colmar

Le site de Colmar devrait récupérer les locaux dévolus à l'école annexe à la rentrée 2008.

Les espaces ainsi libérés permettraient d'envisager un projet d'aménagement fonctionnel avec:

- la création de nouvelles salles d'enseignement dans le bâtiment de l'école annexe (5 salles de 32 places et une grande salle de 64 à 90 places), associée à la rénovation complète et à la mise en conformité de ce bâtiment,
- la création d'une circulation entre le bâtiment principal et le bâtiment « école annexe » en utilisant le préau ouvert actuel et en le fermant avec des parois vitrées, afin de faciliter la liaison entre les salles de formation et d'offrir la possibilité d'aménager un espace d'expositions et un nouveau lieu de vie étudiante,
- la suppression de 4 salles de cours exigües au 2ème étage du bâtiment principal,
- le déplacement, du 3ème étage sous combles vers le 2ème étage, de la médiathèque qui deviendrait plus accessible et gagnerait en superficie et en confort d'utilisation,
- l'installation d'un Centre d'Autoformation et de Ressources en Langues (CAREL) et d'un espace de travail pour les étudiants en lieu et place de la médiathèque actuelle.

Le coût de la réalisation de ce projet est estimé à 700 000 €. L'opération peut faire l'objet d'un phasage.

4. La modernisation de la gestion patrimoniale et la maîtrise des coûts de fonctionnement

L'objectif de rationalisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'IUFM se décline en deux axes :

- la mise en place progressive d'un système d'information pour la connaissance et la gestion du patrimoine,
- la définition d'une politique d'éco-gestion devant permettre de sensibiliser les gestionnaires et les utilisateurs aux enjeux environnementaux et de réduire les coûts énergétiques de l'établissement.

4.1. Le développement des outils de pilotage et de gestion du patrimoine

L'IUFM a signé une convention avec les trois universités strasbourgeoises, le CROUS et l'INSA afin de mettre en commun les fonctionnalités du logiciel de gestion du patrimoine RS Abyla acquis par l'Université Louis Pasteur, de mutualiser les coûts, les équipements, la maintenance et les moyens humains mis en oeuvre pour l'exploitation de ce logiciel.

Grâce à cet outil, l'IUFM dispose aujourd'hui d'une base de données contenant les informations foncières et les plans numérisés des bâtiments.

Il conviendra de développer son usage afin de pouvoir assurer le suivi des vérifications réglementaires, des prescriptions des commissions de sécurité, des contrats de maintenance, des travaux d'entretien des bâtiments...

Il faudra également améliorer la connaissance de l'état du patrimoine bâti et continuer à réaliser des diagnostics techniques pour l'ensemble des bâtiments.

Il sera enfin nécessaire de mettre en place des indicateurs de performance pour évaluer le taux d'utilisation des locaux et l'adéquation des locaux aux besoins.

4.2. La démarche d'éco-gestion

Les consommations d'énergie de l'IUFM (combustible et électricité) représentent environ 7,5 % du budget. Le coût de ces énergies constitue une charge financière importante qui ne peut que s'accroître si des mesures de rationalisation ne sont pas prises en temps utile.

Il est donc indispensable d'optimiser les consommations et dépenses d'énergie grâce à un programme d'actions visant trois objectifs :

- la réduction des coûts de fonctionnement
- le maintien ou l'amélioration du service rendu ou du confort
- la contribution à une gestion durable des ressources et le respect de l'environnement.

Les démarches et les choix techniques permettant d'atteindre ces objectifs seront mis en oeuvre : actions de sensibilisation des utilisateurs ; formation et responsabilisation des gestionnaires ; échange de savoir faire avec d'autres institutions ; diagnostics énergétiques ; recherche de solutions innovantes ; adaptation des équipements et des programmes de maintenance...

Voir annexe patrimoine à la fin de l'axe 4

III. Etablir un dispositif de soutien au contrat (indicateurs et carnet de bord)

Objectif : Accompagner et piloter l'exécution du contrat quadriennal.

L'établissement doit être à même de s'auto-évaluer dans la réalisation des objectifs du contrat. Ceci implique un suivi régulier des actions engagées en vue de l'atteinte de ces objectifs, d'où la nécessité d'outils de pilotage.

Dans le cadre d'une démarche de contrôle de gestion, l'existence d'un système d'information fiable est primordiale. C'est ainsi que l'IUFM est en train de se doter de son entrepôt de données.

Les indicateurs du contrat viendront alimenter cet entrepôt. L'IUFM pourra s'appuyer sur ce système d'information dans le suivi de l'exécution du contrat et l'atteinte des objectifs annoncés. Pour ce faire, des indicateurs efficaces seront définis par objectif, c'est-à-dire des indicateurs robustes, fiables, précis et à faible coût de collecte. De par ces faits ils doivent être mesurables et pour chaque indicateur l'application du mode opératoire à un moment défini doit toujours donner le même résultat. S'agissant de la collecte, deux cas de figure seront envisageables. Si l'indicateur peut être calculé à partir des bases de gestion, la remontée se fera automatiquement via un robot. Sinon, un système de collecte manuelle est prévu dans le mode d'alimentation de l'entrepôt de données. Chaque responsable de groupe devra en faire la saisie en fin d'activité annuelle. A ce sujet, il est impératif de fixer la période de collecte adéquate à chaque indicateur, sachant que cette période est paramétrable dans le système d'information.

Les tableaux de bord constitués à partir des indicateurs et rattachés aux objectifs seront consultables à tout moment et à distance sur internet.

Pour un suivi efficace, un bilan périodique impliquant le groupe et la Direction de l'IUFM sera programmé en fin d'activité annuelle. L'analyse de l'évolution des indicateurs doit permettre d'intervenir sur les actions engagées afin de maintenir le cap sur les objectifs fixés.

En annexe 3, la liste récapitulative de l'ensemble des indicateurs qui seront suivis sur la durée du contrat .

FICHE IDENTITE – INDICATEUR DU CONTRAT

AXE DU CONTRAT	
ACTION à laquelle se rapporte l'indicateur	
Sous action à laquelle se rapporte l'indicateur	
DEFINITION de l'indicateur : descriptif en « français »	
SOURCE : PROTTEE, HARPEGE, GERICO, FICHIERS DE GESTION INTERNE	
MODE DE CALCUL : descriptif en « français » du mode opératoire	
Date d'observation sur l'année	
VALEUR en 2006	
VALEUR en 2007	
VALEUR CIBLE en 2012	
OBSERVATION	

IV. Contribuer au pilotage des formations en s'appuyant sur les études de l'ODIMEF (Observatoire des Dispositifs et des Métiers de l'Education et de la Formation)

L'Observatoire des Dispositifs des Métiers de l'Education et de la Formation (ODIMEF) est une structure interne chargée de mener des enquêtes d'évaluation des formations. Les résultats de ces enquêtes enrichissent la réflexion sur les évolutions des plans de formation.

Chaque année, six à sept études sont réalisées par cette structure. Il s'agit des quatre enquêtes d'évaluation de la formation de fin d'année auprès des différentes promotions d'étudiants (PE1, PE2, PLC1 et PLC2) et de travaux plus ponctuels auprès des formateurs, des néo-titulaires, ... ou encore à propos des médiathèques.

La passation des questionnaires se fait en ligne grâce au logiciel *Sphinx*. Généralement, les enquêtes recueillent environ un tiers de répondants.

Pour la période 2009/2012, l'ODIMEF s'est fixé cinq objectifs :

- a) maintenir des enquêtes d'évaluation des formations de fin d'année : depuis 2003, l'ODIMEF enquête auprès des différentes promotions (PE1, PE2, PLC1, PLC2). Ces travaux seront poursuivis et modifiés en fonction de l'évolution des plans de formation et des besoins des directions pédagogiques.
- b) introduire de nouvelles enquêtes, notamment en vue de l'évaluation des dispositifs visant la formation par alternance auprès des stagiaires et de l'appropriation de l'entrée par les compétences auprès des formateurs. Ces nouvelles enquêtes seront stabilisées afin qu'elles accompagnent les évolutions de la mise en œuvre du cahier des charges.
- c) Mettre à disposition des compétences de l'ODIMEF auprès des différents services de l'IUFM : il s'agit de répondre à des demandes ponctuelles d'enquêtes (médiathèque par exemple) mais aussi d'apporter un appui méthodologique aux travaux qualitatifs entrepris par les responsables de formation.
- d) veiller à une meilleure prise en compte des résultats des évaluations par les formateurs afin d'adapter les plans de formation. Deux éléments participent déjà actuellement à l'atteinte de cet objectif :
 - l'ODIMEF travaille avec les directions pédagogiques dans l'élaboration des enquêtes et l'exploitation des résultats,
 - mise en ligne des résultats d'enquête.

Il faut développer de nouvelles actions pour une meilleure prise en compte des résultats par les formateurs :

- mise en place d'un groupe permanent de travail de l'ODIMEF,
- coordination des différents niveaux de prises d'informations,
- au cours du contrat, d'autres modalités d'appropriation devront être réfléchies et mises en œuvre.

Le groupe permanent de travail de l'ODIMEF sera composé de six à huit formateurs représentant les deux degrés d'enseignement, ce groupe aura trois objectifs concomitants :

- conception et/ou rénovation des questionnaires,
- coordination des différents niveaux de prise d'informations dans le but d'une meilleure appropriation des résultats des évaluations,
- assistance méthodologique aux travaux qualitatifs d'évaluation entrepris par les responsables (ou ingénieurs) de formation.

Les membres de ce groupe vont être formés par la participation à des colloques.

- e) intégration au groupe de travail « évaluation des formations » du Pôle Nord-Est : ainsi, des questions communes vont être mises en place dans les enquêtes PE2 et PLC2 des différents IUFM dans un objectif de comparabilité et de suivi de cohortes.

Pour mener à bien ces différents objectifs, l'ODIMEF dispose de 50 % du temps de travail d'un assistant-ingénieur et de forfaits de Primes de Responsabilité Pédagogique (PRP) pour les formateurs impliqués dans le groupe de travail permanent (12 heures annuelles par personne) :

Moyens demandés : fonctionnement du groupe ODIMEF
- 72 heures PRP / an, soit 288 heures PRP

Indicateurs :

- Réalisation des 4 enquêtes annuelles « traditionnelles » (OUI/NON).
- Nombre de nouvelles enquêtes réalisées.
- Nombre et type d'actions nouvelles d'appropriation des résultats des enquêtes par les différents acteurs de la formation.
- Réalisation d'une partie commune de questionnaire avec différents IUFM (action dans le cadre du Pôle-Nord-Est) (OUI/NON).

AXE 4 - Annexes

ANNEXE 1

Chiffrage des actions de maintenance immobilière envisagées sur la durée du contrat 2009-2012

Opérations	Coût global des travaux	dont financement demandé dans le cadre du contrat	dont financement déjà acquis ou prévu sur ressources propres
Réfection complète de la toiture du site de Sélestat	1 500 000 €	500 000 €	1 000 000 €
Ravalement de la façade Nord du site de Sélestat	250 000 €	250 000 €	
Création d'un ascenseur sur le site de Sélestat	Participation à convenir avec l'UMB		
Remplacement des fenêtres du site de Sélestat- Façade Nord	460 000 €	460 000 €	
Remise en état des toitures du site de Guebwiller	360 000 €	360 000 €	
Réfection des extérieurs (cour Nord) du site de Sélestat : parking, circulations, espaces verts	50 000 €	50 000 €	
Rénovation et aménagement du site de Colmar	700 000 €	700 000 €	
TOTAL	3 320 000 €	2 320 000 €	1 000 000 €

ANNEXE 2

Indicateurs de suivi pour le contrat quadriennal – Partie patrimoine

Il est proposé d'utiliser deux tableaux de bord :

- Un tableau de bord de suivi des versements des dotations annuelles au titre du contrat ;
- Un tableau de bord de suivi des réalisations qui présenterait :
 - l'énoncé des objectifs opérationnels sous forme de travaux à réaliser ;
 - un chronogramme permettant de suivre l'exécution des opérations pendant toute la durée du contrat ;
 - l'utilisation des moyens financiers (dépenses engagées/ moyens prévus) et le taux de réalisation des objectifs.

AXE 1	Mettre en œuvre le cahier des charges de la formation et développer de nouvelles missions dans une école intégrée à l'université de Strasbourg
<p>I. Mettre en place un continuum en formation initiale</p> <p><u>1. Construire des parcours professionnels en licence</u> Volume horaire global des unités de professionnalisation pour un parcours PE et PLC Pourcentage d'étudiants ayant suivi 6 UE de professionnalisation parmi les inscrits à l'IUFM Pourcentage d'étudiants se destinant au professorat des écoles maîtrisant la langue allemande au niveau CLES 2 Pourcentage d'étudiants se destinant au professorat des lycées et collèges maîtrisant l'allemand, l'anglais ou l'espagnol au niveau CLES 2 Pourcentage d'étudiants ayant obtenu le C2i niveau 1 à l'issue de la licence Part d'étudiants inscrits aux préparations aux concours du 2nd degré ayant effectué un stage en entreprise en L1, L2 ou L3</p> <p><u>2. Soutenir et développer les filières de préparation aux concours</u> Nombre d'étudiants PE1 Nombre d'inscrits global aux préparations aux concours du 2nd degré Nombre d'enseignants investis régulièrement dans les préparations aux concours 2nd degré</p> <p><u>3. Adapter l'organisation de la première année de l'école interne (1er et 2nd degré) : améliorer les résultats aux concours en s'inscrivant dans un continuum de formation et en diversifiant les parcours</u> Part du volume horaire de la formation PE sous forme de parcours modulables Part de marché des étudiants IUFM sur les lauréats au concours PE Pourcentage d'heures de formations individualisées dans la formation PLC Nombre de plans de formation détaillés diffusés sur le site web</p> <p><u>4. Enseigner, former, et évaluer par les compétences, e-portfolio et formation professionnelle</u> Part de co-intervention dans la formation des PE2 voie régionale hors enseignement en français, allemand, langue régionale, histoire Part des PE2 ayant acquis les compétences du C2i niveau 2 Part du volume de formation disponible en ligne Nombre de supports numériques à disposition des stagiaires Part des stagiaires en renouvellement ayant un projet professionnel abouti Pourcentage de PLC2 titularisés à l'issue de la première année de formation professionnelle Pourcentage de formateurs ayant suivi au moins une formation concernant l'approche par les compétences: Nombre de formateurs disciplinaires engagés dans les nouvelles équipes de formations interdisciplinaires: Nombre de modules d'aide à la réussite ouverts Nombre de jours de formation des modules d'aide à la réussite suivis par les stagiaires: Pourcentage de stagiaires aidés étant finalement titularisés Pourcentage de PLC2 certifiés C2i2e Nombre moyen (par stagiaire) de compétences validées</p> <p><u>5. Mastériser la formation des maîtres</u></p> <p>II. Développer un projet en direction de la formation continue : néotitulaires, enseignants de l'académie, personnels de l'université Nombre d'actions IUFM figurant au PAF 2nd degré Nombre de journées d'actions proposées par l'IUFM au PAF 2nd degré Part d'actions du PAF 2nd degré émanant de l'IUFM Nombre de partenariats externes Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation ASH dans le 2nd degré Nombre d'actions de formation continue ASH dans le PAF, les PDF Nombre de journées de formation continue ASH 1er et 2nd degré proposées par l'IUFM Nombre d'actions hors PAF associant des équipes d'établissement et des chercheurs Nombre de Groupes d'étude et de ressources Nombre de recherches-action Nombre d'outils professionnels produits par les groupes de travail Pourcentage de formateurs affectés ou déchargés ayant participé à au moins un dispositif de formation de formateurs</p> <p>III. Développer la recherche en éducation et en formation Nombre d'enseignants- chercheurs intégrés dans une équipe de recherche reconnue Nombre de co-éditions co-financés par l'Institut Nombre de manifestations scientifiques organisées par l'Institut Nombre de formations de formateurs organisées par les équipes de recherche Nombre de participants aux actions de formation de formateurs organisées par les équipes de recherche</p>	

IUFM D'ALSACE - CONTRAT QUADRIENNAL 2009/2012

AXE 4 - ANNEXE 3 - FICHE RECAPITULATIVE DES INDICATEURS QUI SERONT SUIVIS SUR LA DUREE DU CONTRAT

AXE 2	Former des maîtres en s'appuyant sur des moyens modernes de formation et sur l'ouverture à une dimension européenne forte
I. Conforter la politique des langues	Nombre par types d'activités au CAREL de Strasbourg Nombre d' usagers inscrits aux activités du CAREL de Strasbourg Part des stagiaires de la voie régionale formés dans le dispositif TANDEM Part des stagiaires de la voie générale formés dans le dispositif TANDEM
II. Développer les productions de ressources	Nombre de ressources produites par axes prioritaires définis par la politique éditoriale de l'IUFM Nombre de thèmes couverts
III. Conforter les mobilités et les coopérations à l'international	Taux de participation des PE2 aux mobilités Nombre de mobilités en Europe Nombre de mobilités pour les PLC2 et les stagiaires en formation OEB Nombre d'enseignants accueillis Nombre d'étudiants accueillis Nombre d'actions de formation montées à destination des enseignants étrangers Nombre d'actions de formation montées à destination des étudiants étrangers Nombre de colloques européens et internationaux organisés sur la formation et la professionnalisation de l'enseignant, l'école et l'éducation
IV. Poursuivre le développement de la politique documentaire	Fonds courant Nombre de documents acquis Dépenses d'acquisitions Fonds de conservation Nombre de documents traités Nombre de documents signalés dans le SIGB et le SUDOC Nombre de connexions au portail Nombre d'accès par types de ressources Nombre de notices SUDOC intégrées dans le SIGB
V. Former à la culture humaniste	
VI. Développer l'usage des TICE et des ENT	Pourcentage de certifiés C2i2e chaque année

AXE 3	Former et accueillir de nouveaux publics
I. Développer un volet social pour les publics en reprise d'étude et en reconversion professionnelle	
II. Mettre en place l'orientation active concernant les carrières de l'enseignement et développer la communication dans ce secteur	Nombre de participations à des actions d'information Nombre de préinscriptions en 1ère année d'IUFM

AXE 4	Adapter le pilotage des actions aux besoins de l'institution
I. Conforter le pilotage de la gestion des ressources humaines en adéquation avec les besoins de formation	
II. Adapter le patrimoine de l'IUFM aux évolutions en cours et aux normes de sécurité	
III. Etablir un dispositif de soutien au contrat (indicateurs et carnet de bord)	
IV. Contribuer au pilotage des formations en s'appuyant sur les études de l'ODIMEF (Observatoire des Dispositifs et des Métiers de l'Education et de la Formation)	Nombre de nouvelles enquêtes réalisées Nombre par type d'actions nouvelles d'appropriation des résultats des enquêtes par les différents acteurs de la formation

IUFM D'ALSACE - CONTRAT QUADRIENNAL 2009/2012
ANNEXE FINANCIERE

MOYENS FINANCIERS	MOYENS EN HTD	MOYENS HUMAINS	MONTANT en euros
----------------------	------------------	-------------------	---------------------

COUT GLOBAL SUR LA DUREE DU CONTRAT **5 678 537 €**

AXE 1	Mettre en œuvre le cahier des charges de la formation et développer de nouvelles missions dans une école intégrée à l'université de Strasbourg				1 433 302 €
I.	Mettre en place un continuum en formation initiale				766 333 €
1.	Construire des parcours professionnels en licence				
2.	Soutenir et développer les filières de préparation aux concours				
	2nd degré - Coordination RUC - PRP-PCA		480		20 189 €
3.	Adapter l'organisation de la première année de l'école interne (1er et 2nd degré) : améliorer les résultats aux concours et s'inscrivant dans un continuum de formation et en diversifiant les parcours				471 072 €
	Soutien PE1 Voie régionale		400		16 824 €
	Aide à la réussite des étudiants en difficulté - 1er degré		2400		100 944 €
	Amélioration des résultats au concours 1er degré		2000		84 120 €
	Adaptation des licences - 2nd degré - Tutorat		3200		134 592 €
	Adaptation des licences - Enseignement		1600		67 296 €
	Individualisation de l'aide à la réussite - 2nd degré - Tutorat		1600		67 296 €
4.	Enseigner, former, et évaluer par les compétences, e-portfolio et formation professionnelle				275 072 €
	Augmentation des co-interventions - PE2 voie régionale		200		8 412 €
	Renforcement de l'accompagnement - C2i niveau 2 - 1er degré		300		12 618 €
	Renforcement de l'accompagnement - C2i niveau 2 - 2ème degré		240		10 094 €
	Aide à la réussite des stagiaires en difficulté - 1er degré		2000		84 120 €
	Aide à la réussite des stagiaires en renouvellement - 1er degré		1000		42 060 €
	Individualiser la formation et stabiliser le dispositif d'aide à la réussite - 2nd degré		2800		117 768 €
5.	Mastériser la formation des maîtres				
II.	Développer un projet en direction de la formation continue : néotitulaires, enseignants de l'académie, personnels de l'université				566 969 €
	Formation néotitulaires 1er degré		5400		227 124 €
	Formation néotitulaires 2nd degré		3200		134 592 €
	Formation ASH néotitulaires 2nd degré		2000		84 120 €
	Méthodologie de type "Recherche-action" et expérimentation dont encadrement des Groupes d'Etudes et de Recherche (GER) - PRP		600		25 236 €
	dont contribution à la préparation aux concours internes		600		25 236 €
	Formation de formateurs		1440		60 566 €
	Formation de formateurs - animateurs - PRP		240		10 094 €
III.	Développer la recherche en éducation et en formation	100 000 €			100 000 €

IUFM D'ALSACE - CONTRAT QUADRIENNAL 2009/2012
ANNEXE FINANCIERE

MOYENS FINANCIERS	MOYENS EN HTD	MOYENS HUMAINS	MONTANT en euros
------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------------------

AXE 2	Former des maîtres en s'appuyant sur des moyens modernes de formation et sur l'ouverture à une dimension européenne forte				1 476 287 €
I.	Conforter la politique des langues				204 005 €
	Formation TANDEM		1800		75 708 €
	Maître de langue (CAREL Colmar)			1	32 400 €
	Chargé de mission enseignant de langues		280		11 777 €
	Heures formateurs		2000		84 120 €
II.	Développer les productions de ressources				92 120 €
	Matériels	8 000 €			8 000 €
	Contribution des formateurs - PRP		2000		84 120 €
III.	Conforter les mobilités et les coopérations à l'international				593 356 €
	Mobilité PE2	100 000 €	1600		167 296 €
	Mobilité PE1	12 000 €	200		20 412 €
	Mobilité PLC2	12 000 €	200		20 412 €
	Mobilité OEB	200 000 €	200		208 412 €
	Tavailler à l'attractivité de la formation des maîtres	80 000 €	200		88 412 €
	Développer et valoriser les domaines d'expertise	80 000 €	200		88 412 €
IV.	Poursuivre le développement de la politique documentaire				325 000 €
	Médiathèque Colmar - Matériel informatique	4 000 €			4 000 €
	Médiathèque - Mobilier	16 000 €			16 000 €
	CAREL - Informatique - Equipement multi-média	30 000 €			30 000 €
	CAREL - Mobilier	15 000 €			15 000 €
	Développement des collections - Acquisitions	120 000 €			120 000 €
	Développement des collections - Fonds de conservation - Heures de vacances niveau BAS		2500		35 000 €
	Modernisation - Système d'information documentaire	70 000 €			70 000 €
	Modernisation - Reprise ABES des données SIGB - Heures de vacation niveau BAS		2500		35 000 €
V.	Former à la culture humaniste	80 000 €	2000		164 120 €
VI.	Développer l'usage des TICE et des ENT				97 686 €
	Heures formateurs - PRP		192		4 038 €
	Actions de formation C2ie		800		33 648 €
	Matériels multi-média - Colmar	30 000 €			30 000 €
	Matériels multi-média - Sélestat	30 000 €			30 000 €

IUFM D'ALSACE - CONTRAT QUADRIENNAL 2009/2012

ANNEXE FINANCIERE

		MOYENS FINANCIERS	MOYENS EN HTD	MOYENS HUMAINS	MONTANT en euros
AXE 3	Former et accueillir de nouveaux publics				10 412 €
I.	Développer un volet social pour les publics en reprise d'étude et en reconversion professionnelle				10 412 €
	Heures Réalisation DVD	2 000 €	200		8 412 € 2 000 €
II.	Mettre en place l'orientation active concernant les carrières de l'enseignement et développer la communication dans ce secteur				

AXE 4	Adapter le pilotage des actions aux besoins de l'institution				2 758 536 €
I.	Conforter le pilotage de la gestion des ressources humaines en adéquation avec les besoins de formation				426 423 €
	Ingénieurs d'études			2	105 316 €
	Assistant ingénieur			1	47 066 €
	Techniciens			3	121 533 €
	Emplois de catégorie B			4	152 508 €
II.	Adapter le patrimoine de l'IUFM aux évolutions en cours et aux normes de sécurité				2 320 000 €
	SELESTAT - réfection des toitures et façades	750 000 €			750 000 €
	SELESTAT - remplacement des fenêtres	460 000 €			460 000 €
	SELESTAT - aménagement des espaces extérieurs	50 000 €			50 000 €
	GUEBWILLER - travaux de maintenance	360 000 €			360 000 €
	COLMAR - aménagement du site	700 000 €			700 000 €
III.	Etablir un dispositif de soutien au contrat (indicateurs et carnet de bord)				
IV.	Contribuer au pilotage des formations en s'appuyant sur les études de l'ODIMEF (Observatoire des Dispositifs et des Métiers de l'Education et de la Formation)				
	Fonctionnement du groupe ODIMEF - PRP			288	12 113 €

NOTE DE SYNTHÈSE FORMATION IUFM

L'évolution des plans de formation de l'IUFM d'Alsace s'inscrit dans le double processus d'intégration de l'IUFM d'Alsace dans l'université de Strasbourg et de la mise en œuvre du cahier des charges de la formation initiale des enseignants.

Le continuum de la formation de l'entrée à l'IUFM à l'entrée dans le métier et poursuivi en formation continue, l'entrée par les compétences et la formation en alternance nous ont amenés à modifier largement nos plans de formation. Sur les quatre années du contrat ces nouveaux plans de formation sont amenés à évoluer fortement. En effet, la professionnalisation aux carrières de l'enseignement en licence devrait modifier les acquis des étudiants entrant à l'IUFM (connaissance du système éducatif, formation didactique, possession du C2i niveau 1, compétences en langue, etc.) ce qui nous conduira à repenser régulièrement les dispositifs de la formation professionnelle initiale et dans une moindre mesure la formation continue.

L'intégration à l'Université unique de Strasbourg nous amène à redéfinir les missions de l'IUFM : la formation continue des enseignants du supérieur, la formation des moniteurs de l'enseignement supérieur et des maîtres de conférence stagiaires, l'investissement dans les parcours de licence, la maîtrise de la formation des enseignants et le développement de la recherche en sont les points les plus saillants. Dans ce nouveau contexte l'IUFM se propose de faire évoluer son organisation interne, de mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines axée sur ces nouveaux besoins d'encadrement pédagogique et de recherche. Enfin, l'IUFM d'Alsace entend s'inscrire dans le cadre de la politique régionale et académique des langues, notamment en ce qui concerne les formations bilingues tant dans le premier que dans le second degré, l'essentiel de notre politique internationale traduit ce souci.

EN LICENCE : LA PROFESSIONNALISATION AUX CARRIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT

La professionnalisation aux carrières de l'enseignement élaborée dans un souci de continuum de formation voulu par le cahier des charges de la formation des maîtres, telle qu'elle figure ci-dessous n'a pas pour l'instant été avalisée par la future Université de Strasbourg. Cette question particulièrement sensible ne nous semble pas pouvoir trouver d'issue favorable dans un avenir proche. Nous ne pouvons que faire le pari que, sur la durée du contrat ces dispositifs, essentiels à nos yeux pour répondre au cahier des charges et pour assurer une formation des maîtres de qualité, objectif majeur de l'intégration dans la future Université de Strasbourg pourront être mis en œuvre.

Cette professionnalisation se fera par la définition de parcours de formation, dès le 1^{er} semestre, dans le cadre des licences disciplinaires existantes, en offrant des modules optionnels que proposerait l'IUFM d'Alsace.

Ces parcours devront permettre une spécialisation progressive vers les carrières du 1^{er} et du 2nd degré et tenir compte des spécificités régionales.

Les trois premiers semestres de licence proposeraient chacun deux modules de 12 à 15 heures permettant d'approcher la connaissance du système éducatif : la spécificité du premier et du second degré et les objectifs des différents cycles d'enseignement.

Des stages d'observation complétés par des rapports de stage se verraient inscrits dans ces parcours de professionnalisation à l'école primaire comme dans le second degré.

A l'issue du 3^{ème} semestre, les étudiants seront amenés à choisir entre une professionnalisation de l'enseignement dans le 1^{er} ou le second degré.

Les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} semestre de licence se déclineront alors de manière plus spécifique à travers deux modules encadrés de 12 à 15 heures et aborderont la psychologie des apprentissages, des notions de sciences de l'éducation et de pédagogie ainsi que des approfondissements disciplinaires. L'approche pluridisciplinaire sera privilégiée pour les futurs professeurs des écoles auxquels il sera fortement conseillé de suivre les enseignements proposés dans le cadre des licences pluridisciplinaires dont on pourrait envisager deux versions dans le cadre de l'Université de Strasbourg, l'une à dominante littéraire, l'autre à dominante scientifique en fonction du parcours antérieur des étudiants.

L'enseignement de l'allemand sera incontournable pour les étudiants se destinant au premier degré.

1^{ER} DEGRE PREPARATION CONCOURS

Le plan de formation en 1^{ère} année devra s'inscrire dans le continuum et permettre aux étudiants d'approfondir les connaissances construites dans les modules de pré professionnalisation et de renforcer l'individualisation de la préparation au concours de recrutement.

Au niveau des plans de formation, deux formations cohabitent au sein de l'IUFM d'Alsace :

- une formation à la **Voie Générale** préparant les futurs professeurs des écoles à enseigner dans le premier degré, suivant les instructions officielles des programmes « classiques »
- une formation à la **Voie Régionale** destinée à permettre à ceux qui s'engagent dans cette voie d'assurer un enseignement paritaire 13h/13h en langue française et en langue allemande.

La formation aux épreuves du concours s'accompagne de manière incontournable de stages dans les 3 cycles de l'école primaire. Ainsi parallèlement à une formation disciplinaire aux épreuves du concours, est planifiée une formation transversale liée aux stages et à la préparation à l'entretien professionnel.

1^{ER} DEGRE FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle en 2^{ème} année d'IUFM a subi un certain nombre de modifications à partir du cahier des charges paru au JO du 28 décembre 2006.

■ Certaines caractéristiques peuvent être relevées

- L'entrée par compétences professionnelles elles-mêmes déclinées en connaissances, capacités et attitudes.
- Une formation professionnelle fondée sur le principe de l'entrée progressive dans le métier et de l'accompagnement dans le premier emploi.
- Un stage T1 de 4 semaines dont 50 heures sous la responsabilité de l'IUFM et un stage T2 de 2 semaines en Formation Continue.

L'entrée par compétences a permis de définir un cadre commun 1^{er} et second degrés concernant les domaines de formation et les unités d'enseignement.

Le plan de formation se décline en 3 domaines, subdivisés en unités d'enseignements (UE), elles-mêmes subdivisées en modules.

Chaque unité d'enseignement précise les **compétences** qui sont travaillées (C1 à C 10).

Le domaine 1 vise à l'appropriation des concepts et de la didactique disciplinaire tant sur le plan des fondamentaux que sur celui de la conception, la différenciation et l'évaluation des

apprentissages. Chaque discipline participe à l'acquisition des différentes compétences à travers les trois unités d'enseignement.

Le domaine 2 est celui de la formation transversale et contribue à l'appropriation par les stagiaires des fondamentaux de l'acte d'enseigner – tant dans le domaine de la psychologie des apprentissages que dans celui de l'environnement élargi du système éducatif.

Le domaine 3 concerne l'alternance et la réflexivité et comprend :

- des **stages d'observation** (stage tutelle + stage maternelle et stages dans le cycle du stage massé) préparés et exploités,
- les **stages en responsabilité** accompagnés selon les mêmes modalités qu'en 2006-2007 dans le cadre des activités liées aux stages et des ateliers de pratique professionnelle,
- la partie **individuelle** de la formation (élaboration d'un portfolio, écrit réflexif long ou écrit professionnel) pour laquelle chaque PE2 est suivi par un **formateur référent**.

La formation en 2^{ème} année d'IUFM prend en compte la spécificité de l'enseignement bilingue en envisageant notamment :

- la didactique des disciplines enseignées en allemand
- les conditions éducatives d'une éducation bilingue
- la problématique « bilinguisme et plurilinguisme », tout en assurant par ailleurs des périodes de stage, tant dans l'enseignement bilingue en France que dans le cadre des écoles allemandes hors de nos frontières.

EVOLUTIONS DES PLANS DE FORMATIONS DES PROFESSEURS DES COLLEGES ET DES LYCEES

Les nouveaux plans de formation ont été conçus pour appliquer le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire. Deux évolutions majeures apparaissent ainsi :

- Une structuration en unités d'enseignement
- Une exigence de description des objectifs de formation en termes de connaissances et compétences.

Les évolutions mises en oeuvre pour la première ou la seconde année de formation sont cependant d'importances différentes. Les préparations aux concours conservent pour l'instant leurs objectifs, les programmes des concours restant inchangés. Dans ces conditions et dans le contexte d'une intégration au sein d'une université à naître, les modifications importantes à introduire seront abordées quand seront clarifiées les responsabilités respectives des composantes disciplinaires et de la composante IUFM ainsi que les modalités de la coordination pédagogique de ces formations.

Pour la seconde année, l'IUFM s'est attaché à traduire pour la rentrée 2007 le cahier des charges en nouvelles modalités de formation.

Pour la première fois, les préparations aux concours décrivent leurs contenus dans un plan de formation dont le format s'est inspiré des maquettes de licence de la dernière contractualisation.

Ils sont ainsi structurés en unités de formations pour la préparation aux épreuves écrites et aux épreuves orales. Les volumes horaires sont précisés par unité en heures de CM, TD et TP.

Une première démarche d'harmonisation des contenus et des volumes de formation a été menée et devra sans doute être poursuivie tout au long de la durée du contrat.

La seconde année de formation professionnelle initiale, a elle aussi été structurée en unités de formation, avec l'ambition de permettre l'acquisition progressive des dix compétences de ce nouveau référentiel et en s'appuyant sur les activités développées dans la classe et organisées en formation. Elle s'appuie en particulier sur l'analyse réflexive de ces activités, analyse constituant une étape clé de l'élaboration des savoirs professionnels.

Le plan de formation de deuxième année est conçu en trois grands domaines, le premier intégrant des unités de formation disciplinaires, les deux suivant des unités de formation associant des formations disciplinaires et des formations « transversales » associées autour d'un objectif précis et commun.

Le premier domaine est consacré aux compétences liées à la conception, à l'organisation, à la conduite des enseignements et à l'évaluation des apprentissages.

Le deuxième domaine s'adresse à la construction des compétences touchant à la relation pédagogique. Cette construction s'appuie sur la connaissance de l'élève, la responsabilité et l'éthique professionnelle.

Le troisième domaine concerne les compétences orientées vers le « moteur » de la construction personnelle des compétences professionnelles c'est à dire toutes celles impliquant la réflexion sur sa pratique.

Chaque unité de formation a pour objectif plusieurs compétences professionnelles identifiées et propose des activités de formation destinées à leur développement.

Des formations complémentaires permettent d'adapter la formation aux profils, aux parcours antérieurs et aux besoins de formations individualisées.

Divers stages permettent d'assurer l'alternance entre la formation professionnelle et la pratique et sont intégrés étroitement à la formation au sein d'unité de formation dont ils constituent un processus clé pour le développement des compétences professionnelles.

On notera également comme nouveauté, la formation destinée à une connaissance de l'environnement de l'école en particulier ses divers partenaires, le monde économique et de l'entreprise. Le stage en entreprise pour tous les professeurs des disciplines technologiques et des établissements professionnels a été soit restructuré soit introduit (PLP des disciplines générales). Un partenariat avec des associations professionnelles a permis d'élaborer des modalités d'accueil et des objectifs de formations associant le développement de la connaissance de l'entreprise et des compétences d'un enseignant ayant vocation à orienter ses élèves vers le monde socio-économique.

Une évolution importante dans la mise en œuvre de ce plan de formation concerne les modalités de suivi et d'évaluation de la formation. L'approche par compétences dans la formation est également conditionnée par la mise en place d'une évaluation régulière et continue du niveau d'acquisition des compétences au cours de l'année de formation.

Evaluations formatives au cours du premier trimestre (autoévaluation conseillée ou accompagnée), suivi d'évaluations devenant sommatives au second trimestre, constituent un ensemble de regards croisés complémentaires. Ceux-ci sont rendus cohérents par l'utilisation de grilles d'observations produite au cours d'une démarche de conception commune.

La rétroaction prévue entre cette première expérience d'évaluation et l'adaptation pour l'an prochain des contenus et des modalités d'évaluation nous permettra de faire progresser la qualité et la pertinence de cette approche de formation.

Axe 1. II – Développer un projet en direction de la formation continuée

Dans le domaine de la formation continuée, la mise en œuvre du Cahier des charges (CdC) national et l'intégration conduisent l'IUFM aux actions suivantes visant la rénovation de la formation des enseignants :

- **Formation initiale différée des enseignants néotitulaires (T1 - T2) : Assurer l'acquisition progressive de toutes les compétences professionnelles, dans le respect des principes de continuité et d'alternance.** Il s'agit de concevoir un nouveau plan de formation des néotitulaires sur la base du référentiel de compétences d'une part, sur les acquis de l'année de stage et sur les besoins exprimés par les stagiaires d'autre part. En particulier, l'IUFM tient à assumer la responsabilité pédagogique des 50h prévues par le CdC en T1, en concertation avec le Rectorat et les Inspections académiques (voir Projets de formation en annexes) ;
- **Égalité des droits et des chances : Développer les formations à l'Adaptation aux Situations de Handicap (ASH).** Le département de formation ASH de l'IUFM d'Alsace et les compétences qui y sont réunies permettent de viser une augmentation de l'offre de formation ASH tant dans le domaine de la formation initiale que dans celui de la formation continue afin d'aider à l'application des nouvelles dispositions législatives de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 ;
- **Dimension universitaire de la formation continuée des enseignants : Diversifier et spécifier les activités de formation dans le cadre de l'École intégrée.** Outre les formations statutaires liées aux évolutions de carrières (néotitulaires, Adaptation scolaire aux Situations de Handicap - CAPA-SH et 2CA-SH, stagiaires en situation), l'IUFM vise à contribuer à la préparation aux concours internes de l'enseignement, et veut proposer des actions de formation (PAF) directement irriguées par les apports de la recherche (augmentation du nombre d'interventions d'universitaires). Pour ce faire, l'IUFM propose de fournir l'ingénierie de formation continue aux Composantes de l'Université impliquées notamment dans les préparations aux concours internes ou les autres actions du PAF. Par ailleurs, L'IUFM s'appuiera sur les ressources universitaires pour assurer une forme de veille scientifique et pédagogique, d'actualisation des connaissances fondamentales dans les disciplines et leur transposition didactique.
- **Articulation recherche/théorie/pratique/action : Penser la formation continuée comme accompagnement du changement.** La question de l'articulation *recherche-théorie-pratique-action* se trouve posée par la capacité de l'enseignant à " se former et innover " (compétence professionnelle) tout au long de son cursus. Ceci concerne aussi bien les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés que les formateurs de l'IUFM. Pour les 1^{er} et 2nd degrés, l'IUFM propose d'assurer l'interface d'ingénierie entre équipes ou établissements engagés dans une démarche d'expérimentation ou d'innovation et des chercheurs susceptibles d'apporter aide méthodologique ou évaluation de dispositifs. Pour la formation continue des formateurs de l'IUFM (formation de formateurs), les objectifs sont de mettre en œuvre un accompagnement au développement des compétences professionnelles des formateurs (en particulier par la conduite de groupes de travail chargés de la production d'outils professionnels et l'augmentation du nombre des Groupes d'Études et de Ressources, mais aussi par des formations diplômantes), de diversifier les modalités de formation, d'articuler les priorités de la formation des formateurs aux principes régissant les plans de formation initiale : alternance, compétences, évaluation.

Axe 1. III – Développer la recherche en éducation et en formation

Les recherches en éducation conduites au sein de l'IUFM et plus largement de l'Université intégratrice visent évidemment à élaborer de nouveaux savoirs, mais aussi à améliorer la formation des enseignants. Dans cette optique, les objectifs sont : *Développer et légitimer différentes formes de recherches en éducation (y compris les recherches contextualisées) ; Créer une Jeune Équipe de recherche en éducation et formation au sein de l'Université de Strasbourg ; Poursuivre le développement de partenariats internationaux en la matière ; Maintenir et accroître la valorisation et la visibilité de la recherche en éducation et formation développée à l'IUFM.*